



CENTRE NATIONAL DE GESTION

DEPARTEMENT CONCOURS – AUTORISATION D'EXERCICE
MOBILITE, DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

BUREAU DES CONCOURS ADMINISTRATIFS NATIONAUX

**CONCOURS D'ACCES AU CYCLE PREPARANT AUX CONCOURS INTERNES ET TROISIEMES CONCOURS
D'ADMISSION AU CYCLE DE FORMATION DES ELEVES DIRECTEURS D'HÔPITAL ET/OU
DE DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX.**

1^{ère} EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MERCREDI 20 MARS 2019

Durée 4 heures – Coefficient 2

Rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général.

SUJET :

A L'aide des documents joints, vous rédigerez une note de synthèse sur la question de l'homéopathie en France.

IMPORTANT – Dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier le nombre de pages et la numérotation : 55 pages + 3 (sujet + sommaire).

DOCUMENTS JOINTS :**PAGES****Document n° 1**

L'homéopathie entre contestation et intégration d'Olivier Faure, Le Seuil « Actes de la recherche en sciences sociales » 1 à 9

Document n° 2

L'homéopathie a-t-elle sa place à l'hôpital ? La Croix, Propos recueillis par Pierre Bienvault, 10 avril 2018 10

Document n°3

Courrier de la direction de la sécurité sociale adressé à la commission de la transparence, 1^{er} août 2018 11 et 12

Document n°4

Que pèse l'homéopathie dans le marché du médicament en France ? Le Monde, Pierre Breteau, 22 mai 13

Document n°5

L'appel de 124 professionnels de la santé contre les « médecines alternatives », Le Figaro, 18 mars 2018 14 à 16

Document n°6

« Au mieux un placebo et un gâchis des fonds publics », l'homéopathie déremboursée en Angleterre, Le Figaro, Florentin Collomp, 25 juillet 2017 17 et 18

Document n°7

Homéopathie : trois siècles d'utilisation, zéro preuve d'efficacité, France Culture, Hélène Combis, 18 octobre 2017 19 à 22

Document n°8

Pourquoi l'efficacité ou le remboursement ne sont pas les seuls sujets du débat sur l'homéopathie, Huffingtonpost 23 et 24

Document n°9

Homéopathie: l'avis des autorités sanitaires sur le déremboursement repoussé, Le Figaro, 6 décembre 2018 25 et 26

Document n°10

Homéopathie : bientôt la fin du remboursement ? Les échos, Hélène Gully, 24 août 2018 27 et 28

Document n°11

Homéopathie : l'étude EPI 3 prouve son efficience, Egora, Dr Philippe Massol, 9 octobre 2017 29 et 30

Document n°12

Homéopathie. Six questions pour comprendre le débat qui déchire les médecins, Ouest France, 31 août 2018 31 à 36

Document n°13

Homéopathie. 74 % des Français pour le maintien du remboursement, Ouest France, 9 novembre 2018 37

Document n°14

L'homéopathie : nuisible ou utile ? Les scientifiques européens recommandent une approche fondée sur la preuve scientifique, Académie des Sciences, 29 septembre 2017 38 et 39

Document n°15

Le Syndicat national des médecins homéopathes français répond au rapport de l'European Academies Science Advisory Council, syndicat national des médecins homéopathes français, 6 octobre 2017 40 à 43

Document 16

Homéopathie : Non au déremboursement ! Pétition Pure Santé, 7 janvier 2019 44 et 45

Document 17

Texte adopté en séance plénière du Conseil national de l'Ordre des médecins, le 14 juin 2018 46

Document 18

Communiqué : La médecine a besoin de tous les médecins, syndicat national des médecins homéopathes français, 19 mars 2018 47 et 48

Document 19

L'homéopathie n'est pas plus efficace qu'un placebo, Dépêche APM, 10 janvier 2019 49 à 51

Document 20

La HAS ne ferme pas la porte au maintien du remboursement de l'homéopathie, Dépêche APM, 8 janvier 2019 52 et 53

Document 21

Des membres des Académies des sciences, de médecine et de pharmacie appellent au déremboursement de l'homéopathie, Dépêche APM, 5 décembre 2018 54 et 55

Olivier Faure

Le Seuil | « Actes de la recherche en sciences sociales »

L'HOMÉOPATHIE ENTRE CONTESTATION ET INTÉGRATION

De toutes les médecines alternatives qui font actuellement florès, l'homéopathie est indéniablement la plus ancienne, la plus répandue dans le public et la mieux acceptée par le monde médical et pharmaceutique officiel. Outre les homéopathes convaincus, une forte minorité de médecins la prescrivent aux côtés des autres médicaments et elle fait jeu égal avec l'allopathie dans les vitrines des officines. Pourtant les principes de l'homéopathie restent contestés et beaucoup de scientifiques déniaient tout fondement scientifique à son principe de similitude et toute efficacité à ses traitements à dose infinitésimale, les deux piliers de la méthode. Malgré ces attaques, l'homéopathie, née à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles sous l'impulsion du médecin allemand Christian Friedrich Samuel Hahnemann (1755-1843), n'a jamais disparu, contrairement à de nombreuses doctrines de ce temps. Ce constat amène à déplacer les interrogations. Au lieu d'examiner l'histoire de l'homéopathie au seul prisme de l'histoire des sciences et des concepts, réduite à l'interminable et insoluble débat sur la scientificité et l'efficacité de l'homéopathie¹, on propose ici d'aborder les aspects culturels, idéologiques et économiques qui semblent mieux à même de rendre compte de l'existence de l'homéopathie depuis deux siècles. En effet, malgré les apparences, il n'y a pas une, mais des homéopathies. On sait les divisions permanentes de cette école, la variété infinie des pratiques individuelles qu'abrite ce nom générique. L'essentiel ne nous paraît pas là, mais dans la capacité de ceux qui se sont dits homéopathes à s'adapter aux tendances de leur temps, jouant habilement et parallèlement sur les registres de la contestation et de l'intégration.

Séductions et pièges de la contestation

Au cours d'une période qui couvre les deux premiers tiers du XIX^e siècle, l'homéopathie tente de donner un sens, grâce à la découverte d'une loi naturelle, aux

multiples observations glanées au XVIII^e siècle. Elle propose plus largement de réconcilier l'esprit des Lumières et le renouveau catholique et mystique qui s'amorce après la Révolution française. Fortement marquée par la certitude d'avoir révélé une loi de la nature, l'homéopathie se structure en une sorte d'Église, vite divisée en chapelles et en sectes pratiquant l'exclusion et l'excommunication mutuelle.

La première proposition s'enracine pleinement dans la médecine du temps. Les observations multipliées ont amené, à la fin du XVII^e siècle, plus d'interrogations que de réponses. L'étiologie des maladies se voit écartelée entre les facteurs environnementaux, les comportements individuels, les conditions de travail. Pire encore, les statistiques et les observations cliniques ont jeté un doute total sur la polypharmacie, discrédité les hôpitaux, accusés de multiplier les maladies. Tout en restant fidèles à l'observation, beaucoup de médecins ne se résignent pas à ce champ de ruines. Ils gardent la nostalgie des systèmes explicatifs globaux fort en vogue jusque-là. Beaucoup sont peu satisfaits d'une médecine qui prescrit d'abord l'abstention du médecin. Ce mécontentement offre un terrain favorable aux théories explicatives qui proposent des traitements. À la fin de l'Ancien Régime, le médecin viennois Franz Mesmer (1734-1815) prône avec succès l'idée que l'existence et le déplacement des fluides animaux expliquent la maladie et la guérison². Sous le nom de magnétisme, cette théorie reprend vigueur à partir du premier Empire, autour de Puységur (1751-1825), puis ne cesse de se répandre, en particulier dans les salons. Elle séduit aussi des médecins reconnus, comme Frappart, Foissac, Cabarrus. Des hommes politiques comme Emmanuel de Las

1 - J.-J. Aulas, *L'Homéopathie : état actuel de l'évaluation clinique*, Paris, 1991.

2 - R. Darnton, *La Fin des Lumières : le mesmérisme et la Révolution*, Paris, 1984.

Cases y ont recours³. Plus tard vient la doctrine de Broussais, qui voit dans l'irritation de la muqueuse intestinale l'origine de toute maladie et prescrit systématiquement l'application des sangsues. Peu de temps avant l'homéopathie, la phrénologie, elle aussi venue de Vienne et importée par Gall (1758-1828), s'organise autour de la Société de phrénologie de Paris. On y retrouve pêle-mêle beaucoup d'intellectuels, de libéraux membres ou non de la Charbonnerie, des médecins, bien sûr, comme Imbert, Bottex, les Broussais père et fils, et à nouveau Frappart. Les ambitions de ce mouvement sont immenses. Selon le deuxième président de la Société, Emmanuel de Las Cases, le mouvement ambitionne de tirer de l'étude des crânes « une science propre à nous apprendre pourquoi l'homme agit sur ce qui l'entoure et comment on peut agir sur lui »⁴.

D'abord plus modeste, Hahnemann s'achemine lui aussi vers une contestation radicale de la médecine en vigueur. Pendant des années, il accumule les observations des symptômes produits sur l'homme sain par l'ingestion d'un produit médicamenteux. Il en déduit, fidèlement à un aphorisme d'Hippocrate qu'il généralise, que les semblables guérissent les semblables, à condition, ajoute-t-il, qu'ils soient donnés à dose très faible. Reprenant des données bien admises (il n'y a pas de frontière entre le poison et le médicament sinon par le dosage), il n'effraie pas et suscite un intérêt dans la mesure où il offre à ses confrères une méthode rationnelle et invariable pour prescrire les traitements⁵.

Ce n'est pourtant pas cet argument scientifique bien réel qui attire les ralliements les plus spectaculaires. De nombreux témoignages attestent des adhésions qui relèvent beaucoup plus de la conversion religieuse que de l'aboutissement d'un raisonnement scientifique. Hahnemann lui-même, jouant sur les quolibets et les persécutions qu'il subit ou prétend subir, adopte volontiers le rôle du martyr, voire du Messie. Recevant un médecin genevois, il le prend dans ses bras, l'appelle « mon fils » et lui dit : « Restez près de moi, je vous regarderai comme mon fils et vous donnerai tous mes secrets. » Arrivant à Paris en 1835, il n'hésite pas à parler d'art divin aux membres de la Société homéopathique et à user du style de l'Évangile : « Et vous, studieuse jeunesse qui ne cherchez que la vérité, venez à moi car je vous l'apporte, cette vérité, cette révélation divine d'un principe de la nature éternelle. Vous bénirez la Providence de l'immense bienfait qu'elle a fait descendre sur terre par mon humble entremise car je n'ai été qu'un modeste instrument de sa puissance devant laquelle tout doit s'humilier »⁶. Au-delà de cette modestie feinte, Hahnemann fait preuve d'un indéniable charisme qui

transforme en apparitions les premières rencontres de ses disciples avec lui. La fascination s'exerce aussi par le biais de la lecture de son grand ouvrage, *L'Organon de la médecine rationnelle* (puis *Organon de l'art de guérir* dans les éditions ultérieures) qui tient dans l'homéopathie le rôle de l'Évangile dans le christianisme. Aussi n'est-il pas étonnant de voir nombre de catholiques séduits par la doctrine et son prophète. Médecins comme les Lyonnais Rapou, père et fils, le Clermontois Imbert-Gourbeyre et beaucoup d'autres, trappistes comme le père Debreyne et le frère Espanet, laïcs comme le comte de Bonneval et Ludovic de Parseval. Le catholicisme devient l'une des plaques tournantes du mouvement homéopathique français. Les homéopathes desservent volontiers couvents et maisons religieuses. L'un d'eux réussit même à former des religieuses gardes-malades homéopathes dans le département de l'Allier⁷.

La scène de la guérison miraculeuse, bien présente dans les récits de conversion, ne séduit pas seulement les catholiques et les mystiques. Le récit en est invariable. Gravement atteint, le héros a tout tenté pour guérir, lui ou son conjoint. Par la lecture ou le conseil d'amis, il prend connaissance de l'homéopathie, n'hésite pas à parcourir l'Europe entière pour se rendre auprès du maître ou de l'un de ses premiers disciples. Presque aussitôt guéri, et comme ébloui, il décide de vouer le reste de son existence au triomphe de l'homéopathie⁸. Tel est le cas du comte Des Guidi (1769-1863), noble d'origine napolitaine qui devient le principal introducteur de l'homéopathie en France (1830) à la suite de la guérison « miraculeuse » de sa femme deux ans auparavant. À côté de ce premier aristocrate, à la fois scientifique et révolutionnaire, un autre comte, Emmanuel de Las Cases, fils de l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, député du « Mouvement » au début de la monarchie de Juillet, président de la Société de phrénologie et adepte du magnétisme, devient le chef d'orchestre de la doctrine d'Hahnemann en France. Un autre comte, le Russe Korsakov, un autodidacte, met au point son propre système de dilutions (dites « korsakoviennes »), beaucoup plus poussées que celles

3 - Marquis de Puysegur, *Un somnambule désordonné* (texte présenté par Jean-Pierre Peter), Paris, 1999.

4 - M. Renneville, *La Médecine du crime: essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885)*, Lille, 1997.

5 - J. Baur, *Homéopathie, médecine de l'individu*, Paris, 1998.

6 - Discours prononcé à l'ouverture de la session de la Société homéopathique gallicane le 15 septembre 1835, Genève, 1835.

7 - N. M. Chauvet, *L'Avenir de l'homéopathie: lettres au docteur Bretonneau*, Tours, 1859.

8 - M. Gijsswif-Hofstra, « Conversions to Homeopathy in the 19th Century », M. Gijsswif-Hofstra, Marland, De Waardt, *Illness and Healing Alternatives in Western Europe*, Londres, 1997.

d'Hahnemann. On retrouve ici ces scientifiques amateurs des XVII^e et XVIII^e siècles tout à fait capables de s'imposer comme les égaux des médecins. D'autres convertis viennent d'un horizon idéologique et social encore plus éloigné de l'aristocratie catholique. Particulièrement en France, qui en est la patrie, le socialisme utopique est fortement corrélé avec l'homéopathie. Le premier séduit des médecins, la seconde des saint-simoniens ou des fouriéristes. Dès juillet 1831, un enseignement spécial de saint-simonisme est mis en place salle de l'Athénée pour les médecins et les étudiants en médecine⁹. Que le socialisme utopique attire particulièrement des médecins ne peut étonner. Au moment où naissent l'hygiène publique et la médecine légale, une partie des médecins estiment que la profession doit jouer, en vertu du principe de correspondance entre le corps humain et le corps social, un rôle politique et social éminent. Ce projet leur est tout autant inspiré par leurs ambitions sociales que par leur connaissance réelle des climats, des cultures et des hommes. Enfin, ce glissement du médical vers le social est aussi le fruit inattendu de l'incapacité à guérir les maladies dont on connaît mieux les causes. Parmi tous ces médecins, la figure emblématique est celle de Léon Simon (1798-1867). Médecin converti en 1830 à la doctrine de Saint-Simon, son engagement va si loin qu'il devient l'un des principaux membres de la communauté de Mémilmontant. Il joue aussi un rôle primordial dans l'enseignement et fait partie de « la Chambre des pairs » de Prosper Enfantin. Celui-ci en fait son conseiller lorsqu'il rêve d'une ville idéale fondée sur l'analogie avec l'anatomie du corps. Malgré le départ de Léon Simon du premier cercle saint-simonien en novembre 1832, les ponts entre les deux hommes et les deux doctrines sont loin d'être rompus. Affirmant son besoin de renouer avec ses confrères, il écrit au « père » que sa mission est « de leur apprendre votre nom qu'ils ignorent afin qu'un jour ils ajoutent à l'autorité de leur science la parole d'affranchissement que vous avez prononcée ». Joignant le geste au mot, Léon Simon part en mission tout comme d'autres homéopathes et/ou saint-simoniens. Ce phénomène de la mission, commun aux chrétiens et aux saint-simoniens, apparaît dès 1829 dans le sud-ouest de la France, mais la plus célèbre est menée par les médecins alsaciens Curie (grand-père du « célèbre » Curie), Jaenger et Simon en 1832. Les liens entre l'homéopathie, le saint-simonisme et les formes religieuses sont donc très forts. Par le biais du saint-simonisme, l'homéopathie gagne aussi des hommes d'affaires, des industriels. On comprend mieux, dans ces conditions, le relatif crédit dont jouit l'homéopathie auprès des autorités du second Empire peuplées d'anciens saint-simoniens.

Loin d'être une coalition hétéroclite de doux rêveurs, d'aristocrates déclassés et de médecins en veine de clientèle, l'homéopathie est au cœur d'une nébuleuse porteuse d'un projet relativement cohérent de transformation sociale et spirituelle dans laquelle la médecine est partie prenante.

Les influences réciproques du catholicisme militant et des clercs de l'homéopathie ne se limitent pas à des emprunts réciproques en matière de rites. Les connivences sont beaucoup plus profondes, même s'il n'y a pas un total recoupement. Au moment où naît l'homéopathie, l'Église catholique accentue sa méfiance pour la science dans ce que certains ont appelé la première réaction « intégraliste »¹⁰ qui dénonce le trop grand esprit de curiosité, la trop grande confiance dans la raison, l'excès de science. Dans le développement de la physiologie, les autorités catholiques voient le spectre du matérialisme. La réponse la plus élaborée vient de Lamennais qui propose de fonder une science catholique. Cette entreprise, qu'il appelle de ses vœux dès 1831 et que l'encyclopédie théologique de l'abbé Migne essaie de réaliser dans la décennie suivante, tente de réaliser la réconciliation entre la science et la foi, au plus grand profit de l'Église et du catholicisme. Selon Maret, « la théologie seule peut aujourd'hui restaurer l'esprit humain et lui faire trouver, dans l'accord de la science et de la foi, les deux forces du monde moral dont la funeste division vous a plongée dans une profonde anarchie intellectuelle ». Si l'encyclopédie de Migne récuse l'homéopathie¹¹, nombre d'arguments amènent homéopathes et catholiques à se rapprocher. Outre la revendication commune de la liberté de l'enseignement supérieur, la doctrine d'Hahnemann peut servir de colonne vertébrale à la médecine catholique. Imbert-Gourbeyre, éminent représentant de la médecine catholique et professeur à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand, représente bien toutes les parentés et les différences entre homéopathie et médecine catholique. Pour lui, l'homéopathie n'est pas toute la thérapeutique et encore moins le dernier mot de la science. Il n'hésite pas à critiquer vertement ce qu'il appelle les divagations d'Hahnemann. Il manifeste par ailleurs sa communion avec la majorité sur la chimie, la physique et l'histoire naturelle, sur la physiologie, la pathologie et même la thérapeutique générale. En revanche, le ton est tout autre lorsqu'il aborde la loi des semblables : « Elle touche, écrit-il, non seulement au monde physique, mais

9 - H. d'Allemagne, *Les Saint-Simoniens (1824-1837)*, Paris, 1930.

10 - P. Boutry, *Histoire de la France religieuse*, t. III, Paris, 1991.

11 - C. Langlois et F. Laplanche, *La Science catholique : l'encyclopédie théologique de Migne (1844-1873) : entre apologétique et vulgarisation*, Paris, 1992.

encore au monde moral et même au monde mystique. Elle me paraît être une de ces grandes lois harmoniques auxquelles Dieu a subordonné la Création tout entière. Cette loi, il faut que les médecins s'inclinent devant elle, remerciant Dieu de la leur avoir donnée comme un rayon lumineux qui leur sert de guide au milieu des difficultés et des ténèbres de l'art de guérir¹². D'autres médecins catholiques posent le problème en des termes plus philosophiques. Pour rendre chrétienne la médecine, il faut lui fournir un point d'appui philosophique qui la relie avec la théologie. Cet appui philosophique ne peut être que le spiritualisme chrétien qui permet de repousser à la fois le matérialisme organiciste et le dualisme vitaliste qui oppose l'âme et le corps. Dans le spiritualisme, la force vitale n'est plus que l'âme dirigeant les fonctions physiologiques. Sur un plan plus pratique, le médecin chrétien doit rassembler des données expérimentales, raisonner pour aboutir à des lois qui mettront fin à la confusion, appuyer ensuite ses conclusions sur les vérités révélées par Dieu. Dans le cadre de cet « éclectisme chrétien » qui hiérarchise, la force vitale est pour l'organisme ce que la Providence est pour l'univers, une force soumise à Dieu. Les catholiques qui s'intègrent à l'homéopathie en deviennent les piliers du courant éclectique qui refuse de rompre tout lien avec le reste de la médecine. S'ils sont à l'origine de cette scission, ils donnent à la partie la plus dynamique du mouvement une assise spirituelle idéologique et sociale qui permet à l'homéopathie dans son entier de survivre dans les périodes difficiles du matérialisme triomphant.

Les socialistes utopistes investissent l'homéopathie avec le même souci que les spiritualistes chrétiens : donner du sens à l'accumulation d'observations glanées au petit bonheur au cours du siècle précédent. Sous une autre forme que les catholiques, ils ont aussi la volonté de réconcilier la science et la foi, d'abolir la séparation entre le temporel et le spirituel que l'Église a édifiée. La mission du nouveau christianisme de Saint-Simon viendra, à la manière de l'ancien, couronner et justifier une organisation sociale nouvelle assurant le travail à tous les prolétaires et l'instruction à tous les membres de la société. Pour Saint-Simon, la vertu de toute société, la base immuable et nécessaire du bonheur, c'est la foi, la disposition à croire sans démonstration aux dogmes proclamés par une autorité compétente. Cette foi s'applique « aux opinions scientifiques arrêtées par l'école, qui devront être revêtues des formes sacrées pour être enseignées aux enfants de toutes les classes et aux ignorants de tous les âges »¹³. Le raisonnement est ici parallèle à celui des catholiques éclectiques. L'avenir de l'humanité sera religieux et la religion sera la synthèse des

conceptions de l'humanité. Là aussi sans qu'il y ait coïncidence parfaite entre les saint-simoniens et les homéopathes, la doctrine d'Hahnemann est la plus à même de permettre la synthèse entre les aspirations scientifiques et religieuses. Néanmoins la fréquence des saint-simoniens homéopathes montre combien la doctrine séduit ces idéalistes rêvant de fonder une religion scientifique.

Ce même souci de réconcilier science et foi, raison et spiritualité se retrouve aussi dans le magnétisme et ses succédanés somnambulistes et spiritistes, qui ne sont pas les seules tentations d'individus dérangés. Dénoncée comme une expression du matérialisme, la phrénologie (ou étude des crânes) se retrouve dans cette mouvance et s'attache à poursuivre l'œuvre des Idéologues qui veulent relier le moral et le physique de l'homme. Comme les autres doctrines, elle accentue son orientation spiritualiste. En 1838, le dictionnaire de phrénologie assure que « Dieu est tout et que tout est en Dieu ». Il ajoute que « l'anthropologie doit absorber la dualité du corps et de l'âme dans l'unité » et conclut que « la phrénologie est l'annonce de cette anthropologie panthéistique »¹⁴. Aussi, n'est-il pas étonnant de retrouver les mêmes hommes séduits en même temps par toutes ces théories. On ne peut ici parler de courants constitués qui s'influenceraient les uns les autres, mais bien d'une nébuleuse d'hommes qui font naître et évoluer ces courants de pensée qui ont tous pour but de fonder une science religieuse ou une religion de la science. Bref, ce ne sont pas les courants qui structurent les individus, mais bien l'inverse. Lors de son premier développement, l'homéopathie appartient à une ambiance intellectuelle et idéologique qui conteste le matérialisme médical et la société en train de se constituer. Dans cette nébuleuse, l'homéopathie garde son originalité. Technique autant que doctrine, essentiellement professée par des médecins, l'homéopathie ne nécessite pas l'adhésion à une philosophie particulière, même si elle favorise les prolongements idéologiques. Aussi est-elle un lieu relativement neutre dans lequel se rencontrent ceux qui élaborent les utopies du premier XIX^e siècle. L'homéopathie souffre de l'échec de la révolution de 1848, de la disparition ou du retrait de la génération postrévolutionnaire la plus marquée par cette ambiance. Beaucoup moins en prise avec l'air du temps, l'homéopathie connaît désormais un repli qui accentue ses divisions internes.

12 - A. Imbert-Gourbeyre, Lectures publiques sur l'homéopathie faites au palais des facultés de Clermont-Ferrand, Paris, 1865.

13 - Citations de Saint-Simon par S. Charley, Histoire du saint-simonisme, Paris, 1931.

14 - Cité par M. Renneville. La Médecine du crime, op. cit.

Du repli à l'intégration

Contrairement à ce qu'affirme la littérature homéopathique dès 1830, le succès très mitigé de l'homéopathie n'est pas essentiellement le résultat d'un complot ourdi par le corps médical avec la complicité des pouvoirs publics. Contrairement à ce que disent ou ont dit les médecins historiens et les historiens de la médecine, l'homéopathie ne fluctue pas en fonction des avancées et des reculs de la médecine officielle, comme une sorte de bouée de sauvetage qui se gonflerait et se dégonflerait au gré des fluctuations de la confiance accordée au reste de la médecine. S'il semble y avoir coïncidence entre un certain recul de l'homéopathie et le développement de la médecine pastoriennne, le regain de l'homéopathie commence dans les années 1930 et culmine à partir des années 1970, années peu réputées pour la stagnation de la science médicale et la réduction de sa diffusion. À nouveau, les facteurs des fluctuations de l'homéopathie sont plus internes qu'externes, plus culturels et sociaux que scientifiques. La nouveauté primordiale par rapport à la période précédente réside dans la capacité des leaders de l'homéopathie d'intégrer les données de l'industrie et du commerce dans leurs stratégies.

Au demeurant, le recul de l'homéopathie entre 1860 et 1920 doit être relativisé. Malgré sa capacité à attirer l'attention, l'homéopathie du deuxième tiers du XIX^e siècle n'attire que des minorités, tout comme la nébuleuse à laquelle elle se rattache. D'après les homéopathes eux-mêmes, le nombre des médecins adhérents à la doctrine d'Hahnemann ne dépasse jamais 5 % du corps des docteurs en médecine. Par ailleurs, ces homéopathes sont parisiens dans la proportion de un sur quatre et la très grande majorité dans les chefs-lieux de département¹⁵. Cette faiblesse numérique est masquée pendant un certain temps par l'activisme de ces militants. À l'image de ce qui se fait en Allemagne et ailleurs, les homéopathes fondent des sociétés dont la première est la « Société homéopathique gallicane » (1832). La présence des revues est encore plus spectaculaire. Trente paraissent en France entre 1830 et 1870. Leur situation est difficile et leur existence temporaire. Plus de la moitié meurent avant leur cinquième anniversaire et trois seulement dépassent les vingt ans de parution. Le nombre des brochures et ouvrages publiés dans les mêmes années est impressionnant : six cents en un tiers de siècle. Outre des opuscules polémiques et de propagande, on trouve des traductions d'Hahnemann, des formulaires, des guides à l'usage des médecins, des vade-mecum à destination des familles, mais on ignore presque tout du tirage réel de ses travaux et de

son lectorat. Il est clair aussi que, sans doute pour des raisons financières et de moindre diffusion, le flux régresse à partir des années 1860¹⁶.

La stagnation de l'homéopathie à partir des années 1860 ne manque pas de raisons internes et externes. Si les homéopathes sont parfois exclus des sociétés médicales, si leur doctrine est condamnée par l'Académie de médecine en 1835, aucun gouvernement ne met en cause la loi de 1803, qui accorde à tout médecin légalement reçu la totale liberté d'exercice. Parfois poursuivis pour exercice illégal de la pharmacie, les homéopathes sont rarement condamnés par les tribunaux, toujours très prudents en la matière. De plus, ces attaques permettent aux homéopathes de réoccuper le devant de la scène et d'y jouer le rôle plutôt valorisant de la victime injustement poursuivie.

Beaucoup plus grave est l'accès à la formation et à la clientèle. La diffusion du médicament est l'un des talons d'Achille de l'homéopathie. Les dilutions, triturations, macérations, succussions n'attirent guère les pharmaciens, contraints, dans une situation de forte concurrence, à augmenter leur chiffre d'affaires et tentés par la vente des remèdes secrets tout préparés. De plus, formés à la chimie et la physique, ils doutent de l'efficacité de ces granules dans lesquels les substances actives ne peuvent être pesées ou mesurées. Seuls quelques pharmaciens acceptent de se spécialiser dans la fabrication des médicaments homéopathiques. Lors du premier apogée du mouvement, on recense onze pharmacies homéopathiques dont quatre à Paris, les autres à Lyon, Bordeaux, Marseille et Avignon. Quelques officines deviennent des pharmacies mixtes qui n'attirent pas toujours la confiance des médecins homéopathes. Ceux-ci sont donc contraints de faire venir de loin leurs médicaments ou de les préparer eux-mêmes. Dans tous les cas de figure, la qualité du médicament (toujours préparé manuellement) et les conditions juridiques de son existence sont douteuses. Au moment où le médicament est déjà au centre de la relation thérapeutique, la pénurie est un obstacle essentiel au succès de l'homéopathie. Ce handicap s'accroît dans la mesure où le médicament homéopathique est loin de correspondre au médicament actif, voire drastique, qui est le plus apprécié par le public¹⁷.

D'abord transmise d'individu à individu, selon la rela-

15 - M. Garden, « L'histoire de l'homéopathie en France 1830-1940 », O. Faure (sous la dir. de), *Praticiens, patients et militants de l'homéopathie, en France et en Allemagne*, Lyon, 1992.

16 - O. Faure, « Eine zweite Heimat für die Homöopathie, Frankreich », M. Dinges (sous la dir. de), *Weltgeschichte der Homöopathie*, Munich, 1996.

17 - Sur le rôle du médicament au XIX^e siècle, voir O. Faure, *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, 1993.

tion maître élève ou maître apprenti, l'homéopathie tente d'organiser son enseignement. À cause du monopole d'État sur l'Université, les homéopathes français doivent se contenter de cours informels. Le docteur Léon Simon (père) demande au Conseil royal de l'Instruction publique l'autorisation de professer un cours régulier qu'il assure de 1836 à 1848, d'abord dans les locaux de l'Athénée royal, puis dans un amphithéâtre (privé) de la rue de la Sorbonne. Interrompue par la révolution de 1848, le cours ne reprend qu'en 1865, dans le cadre des cours libres de la Sorbonne instaurés par Victor Duruy. À lire les conférences publiées de l'année 1869, il s'agit d'un cours très général et théorique, plutôt destiné au public cultivé qu'aux praticiens¹⁸. Un cycle de conférences du même genre a aussi lieu dans les mêmes années à Clermont-Ferrand.

Déjà fragiles, ces enseignements ne peuvent obtenir ni succès ni reconnaissance dans la mesure où ils ne sont pas complétés par une formation clinique dispensée dans les hôpitaux. Le caractère fondamental de la formation hospitalière est pourtant une préoccupation des homéopathes, fidèles à la médecine clinique. Les hôpitaux privés étant rarissimes en France, c'est vers les grands hôpitaux publics que les homéopathes dirigent leurs espoirs. Le cas le plus marquant est celui du docteur Teissier. Nommé médecin des hôpitaux de Paris au concours de 1840, il se convertit à l'homéopathie huit ans plus tard. Soumis comme tous ses confrères à une carrière tournante, il va donc pratiquer l'homéopathie à Sainte-Marguerite, puis à l'hôpital Beaujon et enfin à l'hôpital des Enfants entre 1848 et 1864¹⁹. Ailleurs, la présence de médecins homéopathes est très temporaire et liée le plus souvent aux épidémies de choléra, comme à Marseille, en 1854, avec le docteur Chargé et à Bordeaux avec le docteur Mabit en 1848²⁰. L'homéopathie n'est pas tout à fait absente des petits hôpitaux, mais sa présence est toujours liée au hasard de la présence d'un médecin qui se convertit à l'homéopathie en cours de charge. Une fois le médecin parti, l'expérience ne survit pas et c'est un abus de langage que de parler d'hôpitaux homéopathiques à propos des hôpitaux de Thoissey (Ain), Bourgueil (Indre-et-Loire), Carentan (Manche) et Roubaix (Nord). Bref, l'homéopathie est quasiment absente de la scène hospitalière où se joue de plus en plus le destin de la médecine. Plus encore que l'opposition médicale (surtout sensible lors des expérimentations homéopathiques ponctuelles en temps de choléra), c'est la faiblesse des effectifs homéopathiques qui explique cette absence sur un terrain essentiel²¹. La création d'hôpitaux privés est plus difficile en France que dans les pays voisins. L'aventure de l'hôpital parisien Saint-Jacques illustre bien la multiplicité

des obstacles. Envisagé dès 1835, l'hôpital n'est ouvert qu'en 1869 dans un local loué à proximité de la Sorbonne. Grâce au produit d'une souscription modeste (5000 francs), cet établissement de fortune vivote avec 150 à 200 entrées par an jusqu'à ce qu'un don providentiel de 30000 francs lui permette d'envisager son transfert dans un local plus adapté construit à cet effet. Obtenue en 1878, la déclaration d'utilité publique attire de nouveaux dons dont ceux des banquiers Rothschild et Vernes. Le nouvel hôpital organise des leçons de clinique à partir de 1886. Il faudra près de cinquante ans à l'homéopathie pour disposer d'un enseignement clinique hospitalier. Encore ne sait-on rien de l'ampleur, de la durée et de la régularité de cette formation²². C'est aussi le legs important d'un M. Legras, qui permet aux docteurs Émery et Gallavardin d'ouvrir, à Lyon en 1870, l'hôpital homéopathique Saint-Luc. L'hôpital Hahnemann est créé à Paris en 1870 par Léon Simon (fils)²³ pour concurrencer l'hôpital Saint-Jacques, aux mains des éclectiques. L'organisation de dispensaires ne comble guère ces lacunes hospitalières. Organisés soit dans le cadre de secours paroissiaux (dispensaire Saint-Laurent à Paris) ou en association entre un pharmacien et un médecin (Pétroz et Léon Simon à Paris), les dispensaires ne sont eux aussi qu'une poignée dans les très grandes villes et ont des durées de vie éphémères, même s'ils réussissent à aligner, certaines années, des chiffres impressionnants mais invérifiables.

Les difficultés de la formation, et notamment le faible accès à la formation clinique, sont l'une des causes de l'affaiblissement des effectifs homéopathiques à partir des années 1860. En outre, les querelles internes à l'homéopathie ont sans doute été également un élément de découragement²⁴. Elles apparaissent très vite, du vivant même d'Hahnemann et en grande partie à cause de lui. La première scission intervient à la suite de la publication par Hahnemann de son *Traité des maladies chroniques* (1828). Dans cet ouvrage, écrit à la suite d'échecs dans le traitement des maladies chroniques, il émet l'idée que celles-ci s'enracinent sur des terrains syphilitiques, vénériens (la sycose) ou psoriques (maladies de peau). Il accorde à la psore un

18 - L. Simon, *Conférences sur l'homéopathie* (6), Paris, 1869.

19 - A. Milcent, Jean-Paul Tessier; *esquisse de sa vie, de son enseignement, de sa doctrine*, Paris, 1863.

20 - L. Lasveaux, *Traitements homéopathiques du choléra dans la France du XIX^e siècle*, Lyon, 1988.

21 - O. Faure, « Eine zweite Heimat », *art. cit.*

22 - « Aperçus historiques sur l'hôpital Saint-Jacques jusqu'en 1914 », *sl*, n^o 11 p., dactyl. (archives Boiron).

23 - Comptes rendus réguliers dans la revue *Bibliothèque homéopathique*.

24 - Sur l'histoire des conflits internes, voir C. Janot, *Histoire de l'homéopathie française*, Fontenay-aux-Roses, 1936.

rôle prédominant et en déduit qu'avant de soigner les symptômes, il faut assainir le terrain en apaisant la psore. En conséquence, la plupart des traitements commencent par la prescription systématique de soufre (*sulphur*)²⁵. Cette orientation nouvelle qu'il présente comme la seule homéopathie véritable choque nombre de ses partisans qu'il qualifie de demi-homéopathes, de dissidents qu'il faut excommunier. L'introduction dans sa pratique de la dynamisation à base de succussions, le recours à des dilutions de plus en plus élevées, la pratique par certains de la méthode korsakovienne achèvent de balkaniser le paysage de l'homéopathie. Désormais faite de sociétés hostiles possédant chacune leur revue, l'homéopathie est livrée à un processus de sectarisation, qui voit s'opposer les éclectiques autour de la Société médicale homéopathique de Paris et de la revue *L'Art médical*, dirigée par Teissier, et les hahnemanniens stricts, emmenés par Léon Simon dans la Société hahnemannienne qui publie la revue *l'Hahnemannisme*. Si l'on ajoute à cela le prestige renforcé du reste de la médecine, galvanisée par les découvertes de Pasteur et de Koch, on comprend mieux le déclin numérique de l'homéopathie, réduite, au début du xx^e siècle, à une centaine de médecins divisés en deux écoles. Le plus étonnant est néanmoins que l'homéopathie résiste et garde des possibilités de développement. Elle les trouve dans ses liens avec l'immatériel qui fascine aussi quelques grands noms de la médecine comme Charcot et Richet, mais aussi dans l'incapacité globale de la médecine pastorienne à guérir les maladies dont elle connaît désormais l'origine. C'est à nouveau sur ce fondement, à la fois mystique, contestataire et pratique que l'homéopathie rebondit en France aux lendemains de la Première Guerre mondiale.

Le retour en force de l'homéopathie, dans les années 1970, n'a rien d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Pour pousser le raisonnement jusqu'au bout, on pourrait même prétendre que tous les rouages de ce succès sont déjà en place dans l'immédiate après-Deuxième Guerre mondiale et qu'ils sont le fruit d'efforts effectués dans l'entre-deux-guerres. À l'origine de ce renouveau, il y a un homme, une sorte de deuxième Hahnemann, Vannier (1880-1963), tout aussi entreprenant et contesté que son célèbre devancier. À vrai dire, l'homme n'est pas tout à fait seul. Formé par l'homéopathe lausannois Nebel (1870-1954), cet Angevin est entouré d'une poignée de condisciples au premier rang desquels le pharmacien René Baudry. Si l'existence d'une homéopathie largement organisée autour des laboratoires Schwabe de Leipzig s'observe déjà en Allemagne, l'épisode reste en partie novateur. La biographie de Vannier se déroule comme si le personnage connaissait d'avance

son destin. Après des études de médecine à Angers, la montée à Paris où Vannier ouvre, dans un quartier chic, un cabinet très vite prospère et célèbre grâce à une clientèle huppée et à la mode²⁶. Sur ce socle, Vannier décide, comme beaucoup de ses prédécesseurs, de créer un dispensaire, doublé d'un enseignement, d'une revue, *L'Homéopathie française*, d'une pharmacie-laboratoire confiée à son condisciple Baudry. Une brouille avec celui-ci, la première d'une longue série, le conflit mondial ruinent ce premier dispositif. Tout semble renaître en 1924 avec la repartition de la revue et la réouverture d'un cycle de conférences. Comme les précédentes, la construction est financièrement fragile ; toutefois Vannier s'en rend compte et sait y parer. Le coup de génie consiste à créer un vrai laboratoire industriel qui met fin à la pénurie chronique de médicaments et permet de financer l'enseignement et la propagande. Grâce à son entregent et à sa clientèle, Vannier rassemble 34 actionnaires qui se répartissent les 400 000 francs du capital des Laboratoires homéopathiques de France (LHF) dont les statuts sont déposés en 1926. Le plus grand nombre de participants est constitué d'hommes de banque et d'agents de change (14), d'industriels et d'hommes d'affaires (5), d'ingénieurs et d'hommes de loi (5), presque tous parisiens. L'année suivante, Vannier profite d'une augmentation de capital pour devenir l'actionnaire principal avec plus de 25 % d'un capital porté à 1 million de francs. À sa suite, les médecins investissent l'entreprise et possèdent, en 1931, près de 60 % d'un capital porté à 1,5 million de francs. L'opération connaît un franc succès puisque, cette année-là, le chiffre d'affaires des LHF, établis à Asnières, atteint les 2 millions et les bénéficiaires dépassent 300 000 francs²⁷.

Cette initiative n'est pas unique. Abandonnant sa pharmacie parisienne restée homéopathique, Baudry ouvre à Annonay (Ardèche) le Laboratoire central homéopathique dont les bénéficiaires contribuent à relancer la revue *Le Propagateur de l'homéopathie* et la Société rhodanienne d'homéopathie (1927). Celle-ci demande à Baudry d'ouvrir à Lyon un Laboratoire général homéopathique rhodanien. Ce deuxième pôle est fortement lié à un troisième, né d'une dissidence au sein de la mouvance de Léon Vannier. Le caractère impérieux de celui-ci, une triste affaire de plagiat, l'attrait de Vannier pour des méthodes diagnostiques

25 - J. Baur, *Homéopathie, médecine de l'individu*, op. cit.

26 - O. Faure, « La clientèle d'un homéopathe parisien au xx^e siècle : recherches sur la clientèle de Léon Vannier (1928-1948) », O. Faure, *Praticiens*, op. cit.

27 - D'après les procès-verbaux des conseils d'administration et assemblées générales de LHF, détenues par les Laboratoires Boiron (cotes 4-B, 1-1 à 4-B, 5-1).

contestées débouchent sur une crise. Sentant eux aussi une conjoncture favorable à l'homéopathie, les dissidents, menés par Fortier-Bernoville, créent, en 1932, le Laboratoire central homéopathique de France sous la signature sociale de Boiron et C^{ie}. En effet, la direction et le capital sont confiés à deux jeunes pharmaciens jumeaux, Henri et Jean Boiron (nés en 1906), mais le véritable financier est le publicitaire Lucien Lévy, guéri peu de temps avant par l'homéopathe André Rouy, disciple de Nebel et propagateur de la notion de drainage des toxines par des complexes homéopathiques (médicaments à plusieurs substances) avant le traitement de la maladie elle-même. À la fois proches de la pratique hahnemanienne (traitement préalable de la psore) et éloignés de la tradition homéopathique (usage d'une seule substance), les homéodraineurs ont un intérêt commercial que saisit très vite Lucien Lévy. Ces produits sont le « *leading sector* » des Laboratoires homéopathiques modernes (LHM), fondés en 1933 et établis à Courbevoie. Confiés à René Baudry et à Henri Boiron, ils doivent reverser des redevances à l'Office parisien des marques (OPM), propriétaire des marques de fabrique de certaines spécialités et propriété de Lucien Lévy. Quant à Jean Boiron, il est « envoyé en mission » à Lyon, où il reprend le Laboratoire central transformé en Pharmacie homéopathique rhodanienne (PHR)²⁸.

Au-delà de ces concurrences, de ces complémentarités et de ces dépendances, les buts, les politiques et les analyses de ces trois laboratoires sont les mêmes. Le premier but est naturellement de rendre le médicament homéopathique disponible, sûr, fiable et constant. Au lieu d'être dilués, dynamisés, triturés et imbibés de façon manuelle, les médicaments homéopathiques sont désormais soumis à des machines de plus en plus sophistiquées fournissant des produits standardisés aux propriétés constantes. Les prospectus des laboratoires pharmaceutiques font une grande place à la représentation de ces machines qui sont destinées à lutter contre l'image d'une homéopathie folklorique. Les produits qui sortent des laboratoires ressemblent de plus en plus aux autres produits pharmaceutiques. Les complexes (plusieurs composants) l'emportent sur les unitaires (un seul principe actif), les spécialités (protégées par le dépôt des marques de fabrique) sur les préparations dès 1938 à LHM. Quant aux spécialités nouvelles (Homéovox, Homéodent), elles constituent le tiers des ventes de 1945. Fabriqué industriellement, le médicament homéopathique est aussi présenté sous une forme attrayante et fait l'objet d'une publicité intense. Si la réclame faite dans la grande presse des années 1930 en faveur des homéodraineurs choque des homéopathes qui y voient « des comportements d'épiciers, elle crée dans

le public un mouvement de curiosité vers l'homéopathie et ainsi est développée une clientèle nouvelle aux médecins homéopathes²⁹ ».

Intégrée *de facto* au monde de la pharmacie moderne, l'homéopathie l'est bientôt *de jure*. Fabricants de médicaments différents mais industriels, les responsables des laboratoires homéopathiques entrent dans le milieu de l'industrie pharmaceutique et participent de ce fait à l'édification de la réglementation. Présidents du Syndicat de la pharmacie et des laboratoires homéopathiques spéciaux, Maurice Delpech et Henri Boiron jouent un rôle essentiel. De son côté, par ses relations, Léon Vannier n'est sans doute pas étranger au mouvement qui s'amorce pour reconnaître officiellement l'homéopathie³⁰. L'arrêté du 24 février 1939 définit, et donc reconnaît, les préparations homéopathiques en les divisant entre unitaires et complexes, ce qui revient à entériner la pratique des laboratoires. La loi de 1941 soumet ces produits au seul enregistrement (produits sous cachet). En revanche, si les spécialités homéopathiques existantes sont reconnues au bénéfice de leur innocuité, aucune nouvelle ne peut recevoir le visa prescrit par la loi pour toutes les spécialités. Après 1945, des représentants de l'homéopathie sont introduits dans les commissions du formulaire et de la pharmacopée. Moyennant des concessions, dont l'exclusion des dilutions korsakoviennes et des hautes dilutions hahnemanniennes, les médicaments homéopathiques sont reconnus par l'arrêté du 21 décembre 1948, qui codifie leur préparation. Quant aux préparations unitaires et complexes, elles sont menacées par la disparition des produits sous cachet (loi de 1954), mais réhabilitées en 1965 par leur introduction dans la pharmacopée. C'est bien grâce au choix de la logique industrielle et commerciale que l'homéopathie obtient droit de cité. La suite est plus connue. À l'abri de ce statut, les sociétés prospèrent avant de fusionner (création du groupe Boiron : PHR, LHM, Henri Boiron en 1966, fusion avec LHF en 1988).

Cette même année paraît dans la prestigieuse revue scientifique anglo-saxonne *Nature* un article émanant d'un laboratoire de l'INSERM tendant à prouver, selon les méthodes reconnues par la communauté scientifique, l'action d'un médicament homéopathique (Apis

28 - D'après les archives de Boiron, « Histoire des Laboratoires Boiron (1932-1968) », 18 p. dactyl. sd. et la synthèse de J. Rémy « La route Boiron-LHF : 1926-1988 : convergences et ambitions pour l'homéopathie », 44 p., dactyl., sd.

29 - Remarquable analyse rétrospective et prospective dans « Rapport d'activité des Laboratoires homéopathiques modernes », 30 p., dactyl., sd. (1945).

30 - I. Ambrosin, « Le statut juridique du médicament homéopathique », mémoire de DEA, université Lyon-III, 1998.

melifica) dans la dégranulation des basophiles. Avant que ne se déclenche la polémique, souvent appelée « affaire Benvéniste »³¹ (du nom du responsable de l'équipe de l'INSERM) ou « de la mémoire de l'eau », l'homéopathie semble sur le point de se voir reconnaître scientifiquement au moment où elle l'est déjà par les autorités et le public. Ce résultat est le fruit d'une longue démarche, parallèle et liée à celle de l'industrialisation. Dès les années 1930, Vannier, ses concurrents comme ses amis, en développent l'enseignement et la recherche tout en prônant leur volonté d'intégrer les acquis de la médecine classique³². La profession de foi de « l'Homéopathie moderne » fait référence à quatre maîtres : Hahnemann pour la thérapeutique, Laennec et Trousseau pour la clinique, Claude Bernard pour la médecine expérimentale. La revue demande à ses lecteurs d'être médecins avant d'être homéopathes, cliniciens et chercheurs avant d'être thérapeutes. La formation dispensée par le Centre homéopathique de France prend soin de ne pas concurrencer ni combattre l'enseignement de la Faculté. Elle se borne à proposer aux seuls médecins diplômés un enseignement complémentaire sérieux sans prétendre transformer tous les assistants (trois cents en 1938) en homéopathes fervents. Stimulés par la concurrence, le Centre homéopathique de France et l'Homéopathie moderne adoptent les mêmes stratégies. Ils multiplient les dispensaires, centres de soins d'enseignement et d'études. Les laboratoires se dotent de conseils scientifiques et médicaux, se livrent à de nombreuses études, se tiennent au courant des recherches extérieures. Cette orientation offre nombre d'avantages. Si elle permet de recruter quelques médecins (une vingtaine par an) et infirmières (cinq à douze par an dans l'entre-deux-guerres) qualifiés en homéopathie, elle a surtout le mérite de sensibiliser d'autres médecins à l'homéopathie. C'est ainsi que naît l'une des forces de l'homéopathie française contemporaine : être prescrite par nombre de médecins qui ne s'affichent pas homéopathes, mais ont été sensibilisés à la doctrine. Le bénéfice symbolique n'est pas le moindre. Le Centre homéopathique de France est reconnu d'utilité publique, un ministre de l'Hygiène publique inaugure l'un de ses dispensaires, un autre préside un centre régional. Les notabilités se précipitent dans l'Association philanthropique pour le développement de l'homéopathie, qui finance le CHF. Honorable, l'homéopathie a donc désormais pignon sur rue et ne l'abandonnera pas.

Pourtant, les mêmes homéopathes gardent un aspect sulfureux capable d'attirer les contestataires en même temps que les conformistes. Il ne s'agit bien sûr pas là d'un calcul cynique, mais d'une composante essentielle de l'homéopathie, toujours ouverte aux syn-

thèses les plus hardies. Médecin réputé, notable reconnu, Vannier est aussi attiré par des techniques plus marginales et suspectées comme l'iridologie, la chiropodologie, la morphologie, peut-être même l'astrologie. Pour lui, toutes les techniques capables d'affiner le diagnostic peuvent être utilisées. Membre du groupe de l'Homéopathie française dont on a dit le caractère pragmatique, le docteur Allendy est aussi capable de déclarer la faillite du pastorisme³³. Il ne cache pas son admiration pour l'homéopathe anglais Kent, qui porte à l'extrême le niveau des dilutions et l'espacement des prises, affirme son intérêt pour la réflexologie et la radiesthésie. On retrouve bien, dans la deuxième moitié du xx^e siècle, cette volonté de synthèse décelée un siècle et demi auparavant entre l'esprit et la matière.

Ainsi, l'homéopathie en France est à la fois unique et multiple et c'est bien ce qui explique sa vitalité fluctuante. Associant toujours technique et spiritualité, elle se trouve à l'intersection de deux domaines toujours liés dans notre société. À ce socle invariable, les homéopathes ajoutent une capacité très forte, sans doute accrue par leur position minoritaire, à intégrer les éléments porteurs de chaque époque : la revendication libérale révolutionnaire et utopique au début du xix^e siècle ; le refus du matérialisme dans la seconde moitié du même siècle ; l'utilisation des logiques industrielles et publicitaires au début du xx^e siècle ; le compromis entre les utopies écologistes et les logiques capitalistes dans la deuxième moitié du siècle dernier (le xx^e). L'indéniable succès actuel de l'homéopathie n'est certes pas celui qu'espérait son fondateur. Portée par le courant de contestation de la médecine « dure », l'homéopathie s'intègre dans l'immense panoplie des moyens mis en œuvre pour acquérir plus de santé et de bien-être plutôt qu'elle ne la transforme. Cette victoire de l'homéopathie n'est pas acquise contre, mais avec la médecine classique. Longtemps ennemies, les deux médecines triomphent ensemble par la volonté d'une société assoiffée de mieux-être. Reste à savoir si elle ne risque pas d'y perdre sa spécificité originelle d'associer le corps et l'âme.

31 - M. Schiff, *Un cas de censure dans la science : l'affaire de la mémoire de l'eau*, Paris, 1994 ; M. de Pracontal, *Les Mystères de la mémoire de l'eau*, Paris, 1990.

32 - Sur l'enseignement, la recherche et leurs structures dans l'entre-deux-guerres, voir M. Vallée, *L'Organisation actuelle de l'homéopathie en France*, Lyon, 1936.

33 - R. Allendy, « L'évolution de l'homéopathie », *Revue française d'homéopathie*, n° 3, 1934, p. 167-187.

L'homéopathie a-t-elle sa place à l'hôpital ?

La Croix, Propos recueillis par Pierre Bienvault, le 10/04/2018 à 9h39

DÉBAT. Faut-il prescrire de l'homéopathie en complément des traitements et médicaments à l'hôpital ?

► « Non, c'est lui offrir une légitimité que la science ne lui donne pas »

Julien Degremont, médecin à l'hôpital du Cateau-Cambrésis (Nord) (1)

« Je trouve aberrant que des hôpitaux ouvrent des consultations d'homéopathie. Alors qu'on ne cesse de demander à l'hôpital de faire des économies, il est quand même curieux de développer une activité dont l'efficacité n'est pas prouvée scientifiquement.

Je suis surtout mal à l'aise quand ce sont des CHU qui ouvrent leurs portes à l'homéopathie, car ce sont des lieux de soins mais aussi d'enseignement et de recherche. Et ce n'est pas anodin. Car cela revient à donner à l'homéopathie une légitimité que la science ne lui donne pas.

C'est aussi pour cette raison que nous demandons que soient supprimés les diplômes universitaires (DU) d'homéopathie. Il n'est pas normal que des facultés de médecine délivrent des enseignements pour une thérapie sans aucune efficacité scientifique prouvée.

Nous souhaitons aussi que l'homéopathie ne soit plus remboursée par la Sécurité sociale car, là encore, cela lui donne une certaine « caution » scientifique auprès des patients. Ils disent : « *Si ce n'est pas efficace, pourquoi c'est remboursé, alors ?* » »

► « Des oncologues hospitaliers m'envoient des patients »

Jean-Lionel Bagot, médecin homéopathe à Strasbourg

« Aujourd'hui, en France, il existe 12 consultations d'homéopathie dans des centres de lutte contre le cancer. On ne l'utilise pas pour traiter la maladie mais comme soin de support, notamment pour aider les patients souffrant d'effets secondaires des traitements.

À Strasbourg, je reçois les patients en libéral mais aussi au groupe hospitalier Saint-Vincent qui gère quatre cliniques privées à but non lucratif. Ce groupe a eu une approche intelligente : il est parti du constat que 50 % des Français ont recours à l'homéopathie en ville, et qu'il n'y avait aucune raison qu'ils en soient privés en cas de soins à l'hôpital.

Je travaille en très bonne entente avec des oncologues hospitaliers qui m'adressent des patients ayant des problèmes de fatigue, de nausées ou de troubles du sommeil. Dans ce cas, l'homéopathie peut être très efficace.

Et je suis conscient des limites de cette thérapeutique. Si un patient traité par chimiothérapie vient me voir avec 40° de fièvre, je ne vais pas utiliser l'homéopathie. Je vais faire des examens complémentaires et utiliser la médecine conventionnelle pour le soigner. Une récente thèse de médecine générale a permis d'interroger 535 patients soignés pour un cancer à Strasbourg : 30 % utilisaient l'homéopathie pour traiter des effets secondaires, et ils en étaient satisfaits à 97 %.

Recueilli par Pierre Bienvault

(1) Le docteur Degremont travaille aux urgences et soins intensifs. Il est un des initiateurs de la tribune anti-homéopathie parue dans *Le Figaro* début avril.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le

- 1 AOÛ 2018

Direction de la sécurité sociale
Sous-direction du financement du système de soins
Bureau des produits de santé

D-18-

Monsieur le Président,

La prise en charge par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques – définis à l'article L. 5121-1 du code de la santé publique – résulte d'un arrêté du 12 septembre 1984 qui prévoit l'inscription sur la liste des spécialités remboursables des médicaments homéopathiques correspondant aux souches homéopathiques listées en annexe III de cet arrêté.

La réévaluation des stratégies thérapeutiques remboursables permettant de garantir aux patients les soins les plus pertinents est une nécessité à laquelle les médicaments homéopathiques doivent être soumis comme toute autre spécialité.

Ces médicaments ont fait l'objet pour certains d'entre eux, dans le cadre des procédures de renouvellement d'inscription, d'une réévaluation. Cependant les avis qui ont été rendus jusqu'à présent pour chaque produit n'ont pas eu de caractère conclusif en l'absence d'indication précise revendiquée; ce qui est une particularité des produits homéopathiques soumis à une procédure spécifique d'enregistrement prévue aux articles L. 5121-13 et R. 5121-105 et s. du code de la santé publique.

Par conséquent, nous souhaitons recueillir l'avis de la commission de la transparence quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des médicaments homéopathiques au regard notamment de leur efficacité et leurs effets indésirables, de leur place dans la stratégie thérapeutique, de la gravité des affections auxquelles ils sont destinés, de leur caractère préventif, curatif ou symptomatique, et de l'intérêt pour la santé publique de ces produits. La commission de la transparence pourra rendre un avis global pour l'ensemble des produits listés en annexe III de l'arrêté du 12 septembre 1984, en copie de ce courrier, en distinguant en tant que de besoin plusieurs situations.

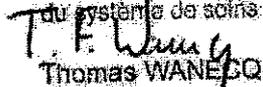
Monsieur le Professeur Christian Thuillez
Président de la commission de la transparence
Haute Autorité de santé
2, avenue du Stade de France,
93210 Saint-Denis La Plaine

Dans ce cadre, nous souhaitons également recueillir l'avis de la commission de la transparence quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des préparations magistrales homéopathiques dont la prise en charge est actuellement assurée dès lors qu'elles ne constituent pas une alternative à l'utilisation d'une spécialité pharmaceutique allopathique ou homéopathique disponible.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer l'avis définitif de votre commission d'ici la fin du mois de février 2019.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le sous-directeur du financement
du système de soins


Thomas WANECO

Le Monde

Que pèse l'homéopathie dans le marché du médicament en France ?

L'homéopathie, intégrée à la pharmacopée française depuis 1965, est en partie remboursée par l'Assurance-maladie à hauteur de 55 millions d'euros.

Par Pierre Breteau Publié le 22 mai 2018 à 13h34 - Mis à jour le 24 mai 2018 à 09h04

Sans rentrer dans le débat de l'efficacité de l'homéopathie, relancé par une tribune en mars 2018, l'usage relativement répandu de cette pratique (qui repose sur la dilution forte de principes actifs) par les médecins – et les patients – semble être une exception française dans un monde qui s'en détourne.

Le marché français du médicament représentait 54,5 milliards d'euros en 2016, parmi lesquels les 620 millions d'euros de l'homéopathie comptaient pour 1,13 % de ventes.

Côté remboursements de l'Assurance-maladie, la Sécurité sociale a remboursé exactement 129 001 456 boîtes de granules, solutions liquides et autres pommades homéopathiques en 2016 pour un montant de 55,7 millions d'euros sur les 18,8 milliards d'euros du total pour les remboursements pour l'année 2016. Elle n'inclut pas, en revanche, le remboursement des préparations magistrales homéopathiques (directement préparées par le pharmacien ou la pharmacienne), pour laquelle l'assurance maladie indique avoir remboursé 72,8 millions d'euros supplémentaires. Sur les 18,8 milliards d'euros remboursés en 2016, cette part représente 0,69 %.

La grande majorité des produits homéopathiques, qui lorsqu'ils sont remboursés le sont à hauteur de 30 % au maximum, sont vendus sans ordonnance. Selon l'ordre des médecins, 56 % des Français ont déjà eu recours à l'homéopathie.

Pierre Breteau

L'appel de 124 professionnels de la santé contre les «médecines alternatives»

- Par COLLECTIF COLLECTIF
- Mis à jour le 27/07/2018 à 12:21
- Publié le 18/03/2018 à 20:00

Des médecins et des professionnels de santé ont décidé d'alerter sur les promesses fantaisistes et l'efficacité non prouvée des médecines dites alternatives comme l'homéopathie. Ce collectif demande l'exclusion de ces disciplines ésotériques du champ médical.

Le serment d'Hippocrate est l'un des plus anciens engagements éthiques connus. Il exige du médecin d'offrir les meilleurs soins possibles et de la façon la plus honnête. Ces deux exigences lui imposent de chercher sans cesse à améliorer ses connaissances et d'informer ceux qui font appel à ses soins sur ce qu'il peut raisonnablement proposer, ainsi que sur ce qui est inutile ou contre-indiqué. Il est facile et valorisant d'afficher son savoir. Il est bien plus difficile d'expliquer et d'accepter ses limites. La tentation peut alors être grande de pratiquer des soins sans aucun fondement scientifique. Cette tentation a toujours existé. Elle a été, et est toujours, nourrie par des charlatans en tout genre qui recherchent la caution morale du titre de médecin pour faire la promotion de fausses thérapies à l'efficacité illusoire.

«L'ordre des médecins tolère des pratiques en désaccord avec son propre Code de déontologie et les pouvoirs publics organisent, voire participent, au financement de certaines de ces pratiques»

L'obligation d'honnêteté est inscrite dans les Codes de déontologie des professions médicales et le Code de la santé publique (article 39 du Code de déontologie et article R.4127-39 du Code de la santé publique). Ils interdisent le charlatanisme et la tromperie, imposent de ne prescrire et distribuer que des traitements éprouvés. Ils proscrirent aussi l'usage de remèdes secrets ou ne mentionnant pas clairement les substances qu'ils contiennent. Le Conseil de l'ordre des médecins est chargé de veiller à ce que ses membres n'utilisent pas leur titre pour promouvoir des pratiques dont la science n'a jamais pu prouver l'utilité, voire qui présentent une certaine dangerosité. Il doit veiller à ce que les médecins ne deviennent pas les représentants de commerce d'industries peu scrupuleuses. Il doit sanctionner ceux ayant perdu de vue l'éthique de leur exercice.

» **LIRE AUSSI - Comment sont fabriqués les produits homéopathiques?**

Pourtant en 2018, l'ordre des médecins tolère des pratiques en désaccord avec son propre Code de déontologie et les pouvoirs publics organisent, voire participent, au financement de certaines de ces pratiques. Face à des pratiques de plus en plus nombreuses et ésotériques, et à la défiance grandissante du public vis-à-vis de la médecine scientifique, nous nous devons de réagir avec force et vigueur.

«L'homéopathie, comme les autres "médecines alternatives", n'est en rien scientifique. Ces pratiques sont basées sur des croyances promettant une guérison miraculeuse et sans risques»

L'homéopathie, comme les autres pratiques qualifiées de «médecines alternatives», n'est en rien scientifique. Ces pratiques sont basées sur des croyances promettant une guérison miraculeuse et sans risques. En septembre 2017, le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes a publié un rapport confirmant l'absence de preuves de l'efficacité de l'homéopathie. Dans la plupart des pays développés, les médecins se voient interdire de prescrire des produits homéopathiques.

Les thérapies dites «alternatives» sont inefficaces au-delà de l'effet placebo et n'en sont pas moins dangereuses. Dangereuses, car elles soignent l'inutile en surmédicalisant la population et en donnant l'illusion que toute situation peut se régler avec un «traitement». Dangereuses, car elles alimentent et s'appuient sur une défiance de fond vis-à-vis de la médecine conventionnelle comme le montrent les polémiques injustifiées sur les vaccins. Dangereuses enfin, car leur usage retarde des diagnostics et des traitements nécessaires avec parfois des conséquences dramatiques, notamment dans la prise en charge de pathologies lourdes comme les cancers.

» **LIRE AUSSI - L'Ordre des médecins prend position contre l'homéopathie**

Ces pratiques sont également coûteuses pour les finances publiques. Des formations sont assurées dans des structures recevant de l'argent public. Des consultations sont ouvertes dans des hôpitaux, aux dépens d'autres services. Certains de ces traitements sont pris en charge par l'Assurance-maladie, largement déficitaire. Ainsi, les produits homéopathiques peuvent être remboursés à 30 % (et jusqu'à 90 % en Alsace-Moselle) avec un statut dérogatoire les dispensant de prouver leur efficacité. Ceci finance une industrie prospère dont les représentants n'hésitent pas à insulter gravement ceux qui les critiquent («Il y a un Ku Klux Klan contre l'homéopathie», accusait le président du leader mondial du secteur, Christian Boiron, dans le journal *Le Progrès* du 15 juillet 2016) ou à balayer d'un revers de main les exigences de preuves scientifiques.

De ces pratiques qui ne sont ni scientifiques ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses, nous souhaitons nous désolidariser totalement.

Nous demandons instamment au Conseil de l'ordre des médecins et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour:

- ne plus autoriser à faire état de leur titre les médecins ou professionnels de santé qui continuent à les promouvoir ;
- ne plus reconnaître d'une quelconque manière les diplômes d'homéopathie, de mésothérapie ou d'acupuncture comme des diplômes ou qualifications médicales ;

- ne plus faire produire en faculté de médecine ou dans les établissements de formation de santé des diplômes appuyés sur des pratiques dont l'efficacité n'aura pas été scientifiquement démontrée ;

- ne plus rembourser par les cotisations sociales les soins, médicaments ou traitements issus de disciplines refusant leur évaluation scientifique rigoureuse ;

- encourager les démarches d'information sur la nature des thérapies alternatives, leurs effets délétères et leur efficacité réelle ;

- exiger de l'ensemble des soignants qu'ils respectent la déontologie de leur profession, en refusant de donner des traitements inutiles ou inefficaces, en proposant des soins en accord avec les recommandations des sociétés savantes et les données les plus récentes de la science, en faisant preuve de pédagogie et d'honnêteté envers leurs patients et en proposant une écoute bienveillante.

» Pour en savoir plus, consultez le site internet animé par les auteurs de la tribune:
<https://fakemedecine.blogspot.com/>

LE FIGARO · fr

santé

Médecine | Santé Publique | Bien-être | Famille | Sexualité | Psychologie | Nutrition | ⊕

Actualités Santé > Santé publique

«Au mieux un placebo et un gâchis des fonds publics», l'homéopathie déremboursée en Angleterre

- Par Florentin Collomp
- Mis à jour le 01/08/2017 à 12:46
- Publié le 25/07/2017 à 19:16

INFOGRAPHIE - Le National Health Service britannique met en place des mesures d'économies touchant les traitements peu efficaces.

Correspondant à Londres

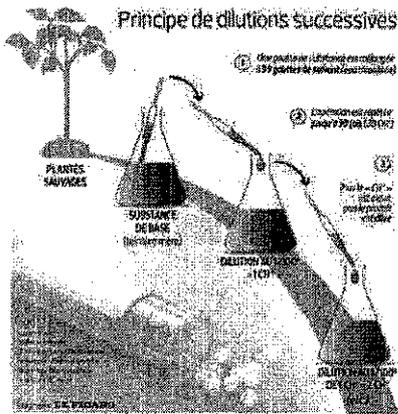
Le prince Charles en est un ardent défenseur, ce qui lui vaut bien des moqueries et critiques. Très controversée en Grande-Bretagne, l'homéopathie n'y trouve qu'une minorité d'adeptes. Et le National Health Service (NHS), le mastodonte public de la santé, vient d'annoncer son déremboursement en Angleterre. L'homéopathie est «au mieux un placebo et un gâchis des fonds limités du NHS», justifie son directeur, Simon Stevens. «Le public s'attend à ce que le NHS utilise chaque livre à bon escient et nous mettons aujourd'hui en place des mesures pour dégager des fonds pour des médicaments et des traitements modernes», poursuit-il.

Une consultation de trois mois a été annoncée sur l'arrêt du remboursement d'une série de traitements jugés peu efficaces. La décision finale sera prise en octobre. Sur une enveloppe globale de 190 millions de livres par an (212 millions d'euros) d'économies visées, les prescriptions d'homéopathie n'ont concerné que 92.400 livres (103 000 euros) l'an dernier. Une goutte d'eau.

«Le public s'attend à ce que le NHS utilise chaque livre à bon escient et nous mettons aujourd'hui en place des mesures pour dégager des fonds pour des médicaments et des traitements modernes»

Simon Stevens, directeur du National Health Service (NHS)

D'autres déremboursements



Également supprimés des ordonnances la phytothérapie (médecine par les plantes), les Omega-3, des compléments alimentaires à base de vitamines, des baumes décontractants musculaires, des antidouleurs ou antidépresseurs jugés inefficaces et certains vaccins pour les voyageurs.

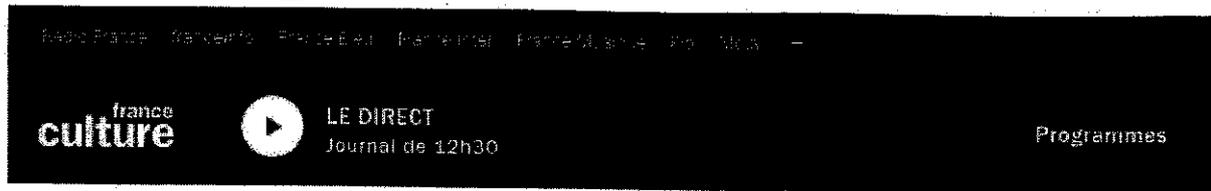
La Royal Pharmaceutical Society, qui représente les pharmaciens, dénonce ces mesures d'économies. En revanche, elle salue le retrait de l'homéopathie «qui n'a pas de fondement scientifique ou pharmaceutique» et aurait dû être supprimée des prescriptions «depuis longtemps».

«On sait depuis des décennies que les études les plus fiables ne montrent pas que les remèdes homéopathiques, hautement dilués, sont autre chose que des placebos»

Le professeur Edzard Ernst, de l'université d'Exeter

Dès 2010, un rapport parlementaire avait recommandé de bannir l'homéopathie du service de santé public. «Le financement d'hôpitaux homéopathiques, qui se spécialisent dans l'administration de placebos, ne doit pas continuer et les médecins du NHS ne doivent pas envoyer des patients chez des homéopathes. Il est inquiétant que des produits homéopathiques ne soient pas tenus de prouver leur efficacité et détiennent toujours des autorisations. Nous recommandons qu'aucune autorisation pour les produits homéopathiques ne soit renouvelée au-delà de 2013», préconisait la commission scientifique de la Chambre des communes. Deux hôpitaux publics ont recours à l'homéopathie. Des associations de consommateurs et de contribuables ont menacé de lancer une action en justice pour obtenir son retrait des financements publics. La British Medical Association s'est aussi prononcée dans ce sens.

Regrettant l'annonce du NHS, la British Homeopathic Association estime que «les patients vont se voir prescrire des traitements conventionnels plus chers à la place de l'homéopathie, ce qui sera contre-productif». Pour le professeur Edzard Ernst, de l'université d'Exeter, au contraire, «le remboursement de l'homéopathie par le NHS est un affront à la médecine rationnelle». «On sait depuis des décennies que les études les plus fiables ne montrent pas que les remèdes homéopathiques, hautement dilués, sont autre chose que des placebos», condamne ce farouche opposant des médecines alternatives.



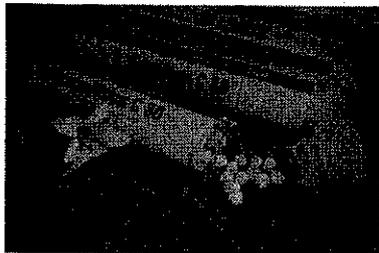
Accueil > Sciences > Homéopathie : trois siècles d'utilisation, zéro preuve d'efficacité

Homéopathie : trois siècles d'utilisation, zéro preuve d'efficacité

18/10/2017 (mis à jour le 19/03/2018 à 20:38)

Par [Hélène Combis](#)

Previously | Pour 124 médecins ayant signé une tribune dans "Le Figaro", l'homéopathie n'est pas seulement inopérante, mais dangereuse. Depuis son invention à la fin du XVIIIe siècle, jusqu'à aujourd'hui, cette pratique alternative n'a jamais pu prouver qu'elle était plus efficace... qu'un simple placebo.



Granules homéopathiques • Crédits : Pixabay

Les médecines alternatives ? "Une *discipline ésotérique*" qui non contente d'être inefficace, serait aussi dangereuse. C'est ce que dénoncent ce 19 mars 124 médecins et professionnels de santé, à travers une tribune publiée dans *Le Figaro* contre l'utilisation de pratiques "*ni scientifiques ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses*", comme l'homéopathie. En septembre 2017, l'Académie des sciences de l'Union européenne avait déjà publié un rapport accablant sur cette pseudo science médicale. Depuis son émergence à la fin du XVIIIe siècle, jusqu'à aujourd'hui, l'homéopathie n'a cessé de diviser, chez les patients, comme chez les médecins. Pouvoir thérapeutique actif, ou simple effet placebo ? Les scientifiques aujourd'hui penchent pour la deuxième option. Retour sur trois siècles de débats, depuis l'invention de l'homéopathie par un médecin de la fin du XVIIIe siècle, jusqu'à aujourd'hui, en passant par l'année 1988, qui vit cette pratique portée sous le feu des projecteurs par les travaux controversés, puis invalidés, de l'immunologue Jacques Benveniste sur la "*mémoire de l'eau*".

À l'origine de l'invention de l'homéopathie, le quinquina, une écorce qui soignait la malaria

Fin du XVIII^e siècle, un siècle avant Pasteur. L'existence des bactéries n'est pas encore connue. Samuel Hahnemann, un médecin allemand, estime que les substances thérapeutiques dont il dispose sont trop peu efficaces, voire fortement toxiques. En 1790, à l'occasion d'un travail de traduction de *Lectures de la Matière médicale* de William Cullen, il est amené à s'intéresser aux propriétés du quinquina. C'est ce que relatait Bernard Peyran, médecin homéopathe et directeur du Centre d'études et de documentation sur l'homéopathie, sur France Culture en 1998 :

Au départ, c'est l'observation que les ouvriers qui travaillaient au débitage de l'écorce de quinquina, développaient des pathologies professionnelles qui ressemblaient à ce que l'écorce de quinquina était capable de traiter à l'époque, c'est-à-dire la malaria. Et donc les gens en bonne santé, à l'époque, faisaient une intoxication professionnelle sous l'effet de cette écorce.

Vous pouvez réécouter l'intégrale de cette émission du 3 juillet 1998, intitulée "L'homéopathie comment ça marche ?"

Samuel Hahnemann invente ainsi l'homéopathie, dont il tente de justifier les effets en invoquant un "*principe de similitude*", pas forcément facile à saisir... Il s'agit de soigner "*par le mal*", une maladie qui ressemble sémiologiquement à celle habituellement déclenchée par ce même "mal". Principe que Bernard Peyran expliquait avec l'exemple de l'intoxication à la belladone :

Une intoxication par des baies de belladone va déclencher un certain nombre de troubles qui définissent l'intoxication atropinique, entre autres. Un malade qui n'a pas fait une intoxication atropinique mais une maladie qui sémiologiquement y ressemble, pourra bénéficier, selon le principe de similitude, de la prescription de belladone.

Deuxième principe de cette médecine alternative empirique ? La dimension infinitésimale du traitement : car Hahnemann dit se rendre compte qu'en donnant des quantités importantes du produit, il aggrave les maladies avant de les guérir, racontait encore Bernard Peyran :

De diminution en diminution de quantité, il est arrivé à constater que moins il donnait de produit, et paradoxalement, plus les gens guérissaient simplement, vite et de façon durable.

Mais à la question de savoir s'il était possible de justifier théoriquement l'efficacité de l'homéopathie, Bernard Peyran bottait en touche, dans cette même émission de 1998 : "*On peut très bien imaginer qu'en utilisant un leurre pour stimuler une réaction, un leurre de maladie, on peut obtenir la réaction contre la maladie existante. En l'occurrence, on aura apprécié le mode de fonctionnement de l'homéopathie de la même façon que le vaccin...*" Des hypothèses... mais définitivement une pratique qui, d'emblée, ne repose donc sur aucun fondement scientifique.

1988 : on cherche un fondement scientifique à l'homéopathie dans "la mémoire de l'eau" (spoiler : on ne le trouve pas)

En 1988, un professeur à l'Inserm, Jacques Benveniste, déboule dans le débat avec une théorie qui sera immédiatement très médiatisée, et très controversée, avant d'être totalement invalidée en 1993 : celle de la "mémoire de l'eau". Derrière cette expression, il est question des basophiles, une classe de globules blancs qui libèrent une substance chimique lorsqu'ils sont sous l'action d'anticorps spécifiques. Benveniste était venu soutenir cette thèse - qu'il avait défendue dans la revue *Nature* - sur France Culture en 1988. Il estimait que ses résultats prouvaient que l'eau gardait la mémoire des basophiles, même à très haute dilution, et tendait ainsi à prouver scientifiquement l'efficacité de l'homéopathie. Mais un comité d'experts, après investigation dans le laboratoire du scientifique, dénonçait une "série d'expériences mal contrôlées." Grand trouble dans la communauté scientifique... et polémiques violentes, dont cette émission du 26 octobre 1988 se faisait l'écho. Elle était intitulée "La science et les hommes" :

Dans cette archive, Benveniste s'exprimait sur ses résultats, dont certains, prétendait-il, avaient été obtenus sur la souris. Il estimait que ces résultats devenaient "scandaleux, non pas à cause de leur existence propre, mais de leur signification." Parallèlement, de nombreuses voix de la presse scientifique dénonçaient cette année-là son "insistance" à publier. Finalement, en 1993, une équipe de chercheurs anglais ne parvient pas à reproduire les résultats de ses travaux : à l'inverse, il est prouvé que l'eau liquide n'est capable de retenir des réseaux ordonnés de molécules que pendant une infime fraction de... nanoseconde. Les travaux de Benveniste sont invalidés.

Malgré le non-fondement scientifique de l'homéopathie, cette pratique est reconnue par l'ordre des médecins en 1997.

L'état des débats aujourd'hui : "Pour faire la preuve de son efficacité, l'homéopathie devrait pouvoir faire mieux que le placebo, et ce n'est pas le cas."

Aujourd'hui, à travers leur communiqué, les scientifiques européens dénoncent l'absence totale de "preuve solide et reproductible de l'efficacité des produits", au delà de leur effet placebo. Des produits populaires malgré leur coût (56% des Français y auraient déjà eu recours, et les traitements sont en partie remboursés par la sécurité sociale depuis 1965), mais dont ils se demandent même aujourd'hui s'ils ne seraient pas nocifs, dans la mesure où ils retarderaient la recherche de "soins médicaux appropriés". Voici un extrait de ce communiqué :

En se fondant sur une analyse approfondie des résultats disponibles, l'étude révèle que chaque cas, pour lequel une efficacité clinique d'un produit homéopathique a été revendiquée, peut s'expliquer par l'effet placebo, une mauvaise conception de l'étude, des variations aléatoires, une régression des résultats vers la moyenne ou un biais de publication. L'effet placebo peut certes être utile pour le patient, mais on ne connaît cependant aucune maladie pour laquelle l'efficacité de l'homéopathie soit établie par des preuves robustes et reproductibles.

La Méthode scientifique du 7 septembre s'intéressait aux pseudo-sciences et aux raisons de leur succès. L'homéopathie y était longuement évoquée, notamment par le sociologue Gérard Bronner. Même son de cloche :

L'homéopathie fait des propositions qui sont testables. Elle dit qu'en prenant des choses fortement diluées, on obtient un effet thérapeutique qui est sensible d'un point de vue statistique. Très bien ! Testons cela... Il se trouve que ça a été testé, et à ma connaissance, l'homéopathie n'a jamais fait la preuve de son efficacité au-delà de son effet placebo, qui est un effet connu, positif, qui entraîne un pourcentage de guérison quand l'individu croit qu'il a pris un médicament. Donc pour faire la preuve de son efficacité, l'homéopathie devrait pouvoir faire mieux que le placebo, et ce n'est pas le cas.



Flora Fischer
Médecin, auteure du blog Les billets d'humeur du docteur

Pourquoi l'efficacité ou le remboursement ne sont pas les seuls sujets du débat sur l'homéopathie

En fait, le problème est plus cornélien que prévu car le soin n'est pas que pharmacologique.

L'homéopathie est-elle une médecine comme les autres? Doit-elle être prise en charge par la sécurité sociale? Ce n'est pas par animosité ou par anti-confraternité envers les homéopathes que ces questions reviennent sur le devant de la scène et ont donné lieu en mars 2018 à une tribune de médecins opposés. Ce débat, pas les affrontements stériles en découlant, est en fait passionnant parce qu'il dépasse largement le domaine de l'homéopathie ou des médecines dites parallèles.

Il nous permet de réfléchir plus largement à ce que sont en 2018 la santé, la médecine, et la ou les façons de les appréhender, la vision et les enjeux du soin ayant évolués. La santé, d'après la définition OMS, est désormais un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Au XVIII^e siècle, lorsque Hahnemann pose les bases de l'homéopathie (1), la médecine n'en n'est qu'à ses balbutiements et sa théorie semble pertinente:

"La méthode homéopathique est celle qui, calculant bien la dose, emploie contre l'ensemble des symptômes d'une maladie naturelle, un remède capable de provoquer chez l'homme bien portant des symptômes aussi semblables que possible à ceux que l'on observe chez le malade."

Puis s'en suit la théorie de la dilution du principe actif pour éviter l'aggravation de la symptomatologie jusqu'à ne le retrouver qu'à des quantités infinitésimales (1). On l'associe parfois à des plantes ou autres (on ignore souvent en quoi résident ces associations) et on en fait des granules, des comprimés ou des ampoules. Ces mélanges peuvent être personnalisables et adaptés au cas par cas.

Rapidement, on s'aperçoit qu'aucune donnée scientifique n'étaye l'efficacité pharmacologique de cette méthode, aucune véritable étude. Les médicaments homéopathiques ont un statut dérogatoire et shuntent le circuit habituel d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Martin Winckler, médecin, d'abord auteur à la revue Prescrire avant de devenir un écrivain célèbre, s'est beaucoup penché sur cette question (2) et je le rejoins dans ses réflexions et ses conclusions (3).

En dermatologie, certains topiques aux substances actives n'ont jamais bénéficié d'un remboursement. Nombre de médicaments comme les veinotoniques ont été déremboursés pour service médical insuffisant. Ils n'ont pas montré d'efficacité thérapeutique satisfaisante. Nombre de soins médicaux et paramédicaux ne sont pas remboursés comme la psychomotricité libérale.

Alors, en l'absence de preuve scientifique apportée, de supériorité de l'effet de la molécule par rapport à un placebo, est-ce bien à la solidarité nationale de prendre en charge, même en partie, l'homéopathie? Est-ce bien rationnel et cohérent? (4) Cela ne représente certes que 128 millions d'euros, une paille, par rapport aux autres dépenses mais une paille qui chatouille et on s'orienterait vers le "non" semble-t-il.

C'est une question très philosophique. Certains praticiens estiment aussi que c'est bafouer l'éthique du soin que d'encourager la prescription de substances sans effet pharmacologique démontré, c'est mentir au patient. C'est faire un pied de nez à tous les chercheurs qui ont passé des années sur leur microscope à trouver un principe capable d'améliorer notre santé, notre espérance de vie. Certains professionnels de santé redoutent le raccourci: médicament remboursé donc validé et indiqué.

En fait, le problème est plus cornélien que prévu car le soin n'est pas que pharmacologique.

La notion d'effet placebo (3), qui n'est ni un terme péjoratif ni un synonyme de magie, prend ici tout son sens. Complexe, il aide les patients même si ce réconfort n'est pas quantifiable. D'autre part, ce n'est pas parce qu'un traitement n'est pas nécessaire qu'il est inutile.

Force est de constater que les français sont très attachés à l'homéopathie et que l'on y a tous recours à un moment ou un autre de nos vies. A l'arnica pour les hématomes ou après des soins de dermatologie esthétique. Aux sédatifs homéopathiques parce qu'on ne veut pas d'accoutumance et qu'on les estime plus naturels. Lorsqu'on a une infection virale sans gravité, on sait qu'elle va finir par disparaître seule, mais on aime se sentir épaulés.

De nombreux français apprécient les homéopathes pour leur écoute attentive (non pas qu'elle soit absente chez les autres), la prescription d'un traitement personnalisé, un mélange rien que pour eux avec des jolis mots latins.

Les homéopathes apportent un soin d'accompagnement, un bien être. On en revient à la définition de la santé de l'OMS. Ils ne peuvent tout guérir, ils ne peuvent se substituer aux cancérologues ou aux hématologues. De même que l'hypnose ne remplace pas l'anesthésie mais c'est une mesure accompagnante possible intéressante.

Alors, quelle place accorder aux médecines dites alternatives? D'abord, commençons par changer cette désignation car ces deux mots sont antinomiques. A la médecine, aux données de la science, il n'y a pas d'alternative. Aucune confusion n'est à tolérer. Parlons plutôt de soins alternatifs, de mesures associées.

Une place de support car toute aide pour se sentir en bonne santé est non négligeable.

LE FIGARO · f

santé

Médecine | Santé Publique | Bien-être | Famille | Sexualité | Psychologie | Nutrition | ⊕

Actualités Santé · Santé publique

Homéopathie: l'avis des autorités sanitaires sur le déremboursement repoussé

- Par [Le figaro.fr](http://Lefigaro.fr) AFP agence
- Mis à jour le 06/12/2018 à 20:31
- Publié le 06/12/2018 à 16:36

Chargée par le ministère de la Santé d'évaluer le bien-fondé du remboursement de l'homéopathie, la Haute autorité de santé a annoncé qu'elle ne se prononcera pas avant le printemps 2019.

La Haute autorité de santé (HAS), chargée par le ministère de la Santé d'évaluer le bien-fondé du remboursement de l'homéopathie, a annoncé mercredi qu'elle ne rendrait son avis qu'au «printemps», et non en février comme prévu, en raison notamment de l'ampleur du travail d'évaluation à accomplir.

Fin août, le ministère de la Santé avait saisi la HAS pour connaître son avis «quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des médicaments homéopathiques», précisant attendre des conclusions «d'ici la fin du mois de février 2019». Cette demande faisait suite à une tribune publiée dans *Le Figaro* en mars 2017, signée à l'origine par 124 professionnels de santé, qui dénonçaient une pratique «irrationnelle et dangereuse».

Quand ils sont prescrits par un médecin ou une sage-femme, certains produits homéopathiques sont remboursés à hauteur de 30% par l'Assurance maladie. Contrairement à n'importe quel médicament, ils n'ont pas à apporter la preuve de leur efficacité pour prétendre au remboursement. Une différence permise par un régime dérogatoire dont jouissent les produits homéopathiques depuis les années 1960.

Une inefficacité maintes fois démontrée

«Nous faisons au mieux pour aboutir au plus près du délai affiché dans la saisine de la ministre. Nous tablons sur le printemps», a-t-on indiqué à la HAS, confirmant une information du magazine *L'Express* de mercredi. «C'est un travail immense d'évaluer l'homéopathie et son maintien au remboursement», a fait valoir l'autorité publique indépendante, dont l'avis est consultatif.

Faut-il dérembourser l'homéopathie ?

Débat sur le plateau de Points de Vue autour de l'appel de 180 médecins et académiciens dans l'Express pour stopper le remboursement de l'homéopathie.

«Le service d'évaluation des médicaments essaie de le faire avec la plus grande rigueur et une ouverture la plus grande possible, pour ne pas passer à côté d'éléments qu'on pourrait lui reprocher de ne pas prendre en compte», a-t-elle ajouté, soulignant qu'il existait plus d'un millier de souches de ces granules. Un travail fastidieux, déjà réalisé à maintes reprises par plusieurs institutions de santé publique étrangères.

En 2015, le conseil australien de la santé nationale et de la recherche médicale, après avoir analysé 225 études, avait ainsi abouti à la conclusion qu'il n'existe aucune preuve d'une quelconque efficacité de l'homéopathie. Un an plus tard, la répression des fraudes américaines a exigé des fabricants de produits homéopathiques qu'ils indiquent sur leurs produits que ceux-ci n'ont pas scientifiquement prouvé leur efficacité. En 2017, le National Health Service (NHS) britannique a annoncé le déremboursement des granules en Angleterre, indiquant que l'homéopathie est «au mieux un placebo et un gâchis des fonds limités du NHS». Très récemment, l'Espagne a demandé aux fabricants de produits homéopathiques de prouver leur efficacité avant de revendiquer une indication thérapeutique.

Malgré le poids des preuves existantes, la Haute autorité de santé a indiqué avoir effectué une revue de la littérature scientifique internationale (études scientifiques, avis de sociétés savantes, recommandations d'autorités sanitaires d'autres pays, etc.) et elle s'appête à lancer «dans les jours qui viennent» un appel à contribution pour recueillir les arguments de toutes les parties prenantes.

«La collectivité n'a pas à prendre en charge l'homéopathie»

Dans une tribune publiée le 4 décembre dans *l'Express*, 131 membres des Académies de médecine, de pharmacie et des sciences, ont estimé que «le débat autour de l'efficacité de l'homéopathie qui perdure dans l'opinion publique n'a pas lieu d'être dans la communauté scientifique». «La collectivité n'a pas à prendre en charge l'homéopathie», ont-ils rappelé. «Elle n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la base de démonstrations vérifiables et objectives». Ils jugent également que cette discipline «ne doit plus être enseignée dans les facultés de médecine et de pharmacie».

Le budget 2019 de la Sécurité sociale, adopté définitivement lundi par le Parlement, prévoit par ailleurs dans son article 42 que «les règles de prise en charge par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques (...) soient définies par décret en Conseil d'État». Ce décret, dont on ne sait pas encore quand il sera publié, précisera «notamment la procédure et les modalités d'évaluation ou de réévaluation de ces médicaments» par la HAS.

Homéopathie : bientôt la fin du remboursement ?

HELENE GULLY | Le 24/08/18 à 17H10

Saisie par le ministère de la Santé, la Haute autorité de Santé va devoir décider s'il est pertinent ou non de rembourser les médicaments homéopathiques dans l'Hexagone.

D'ici la fin du mois de février prochain, la Haute autorité de Santé devra avoir rendu son verdict. Saisie par le ministère de la Santé, l'instance va ainsi évaluer s'il est pertinent ou non de rembourser les médicaments homéopathiques dans l'Hexagone.

« Nous souhaitons recueillir l'avis de la commission de transparence quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des médicaments homéopathiques », a expliqué le ministère dans un courrier daté du 1er août, consulté par l'AFP.

Par « bien-fondé », l'exécutif entend la prise en compte de « l'efficacité » des remèdes, mais aussi « leurs effets indésirables », « leur place dans la stratégie thérapeutique » et « l'intérêt pour la santé publique de ces produits ».

Comment ça se passe actuellement ?

Jusqu'ici, seulement certains médicaments sont remboursés par l'Assurance maladie, à hauteur de 30 %. Classés par la Sécurité sociale en « service médical rendu modéré », symbolisé par une vignette bleue, les tubes de granulés sont donc moins bien remboursés que d'autres remèdes.

N'importe qui peut se fournir en homéopathie, avec ou sans prescription médicale. Et en France, ces médicaments connaissent un certain succès. Selon une enquête Ipsos datée de février 2012, 56 % des Français ont reconnu y avoir recours.

En 2017, les ventes totales d'homéopathie se sont élevées à près de 620 millions d'euros dont plus de la moitié, 340 millions, sur prescription médicale, d'après les données du cabinet OpenHealth.

Mais pour l'Assurance maladie, le remboursement de ces remèdes représente moins de 1 % de son budget médicaments, selon des données de 2017. Soit 128,5 millions d'euros.

Pourquoi l'homéopathie fait polémique ?

La controverse est presque aussi vieille que l'homéopathie elle-même. Détracteurs et partisans s'affrontent à coups d'études contradictoires mais en mars dernier, une tribune virulente a remis le feu aux poudres:

Un collectif de 124 médecins a vilipendé dans « Le Figaro » les « médecines alternatives », dont l'homéopathie, qu'ils estiment dispensées « par des charlatans en tout genre qui recherchent la caution morale du titre de médecin pour faire la promotion de fausses thérapies à l'efficacité illusoire ».

Lire aussi :

>Homéopathie : les laboratoires Lehning se modernisent

Ce à quoi le Syndicat national des médecins homéopathes français a répliqué en déposant une soixantaine de plaintes pour « non-confraternité ». En référence à l'article R4312-12 du Code de la santé publique qui stipule qu'il est « interdit de calomnier un autre professionnel de la santé, de médire de lui ou de se faire écho de propos susceptibles de lui nuire dans l'exercice de sa profession. »

Car l'homéopathie n'étant accessible qu'aux spécialistes du monde médical et paramédical, les homéopathes sont aussi avant tout des médecins ayant suivi le même cursus que les autres.

« Rappelons que ce sont des médecins qui les prescrivent [les médicaments homéopathiques, NDLR]. Et qu'ils doivent justifier d'un cursus d'enseignement d'homéopathie, validé dans une école reconnue par l'Ordre des médecins », a abondé auprès du « Parisien » le docteur Florence Paturel, médecin à Vannes et secrétaire générale du Syndicat national des médecins homéopathes français.

« Il y a des expériences sur des cellules et en clinique qui montrent que l'action de l'homéopathie est différente de celle du placebo », renchérit de son côté à « 20minutes » Patrick Cabanné, médecin généraliste à Pessac, pratiquant aussi l'homéopathie. « En fait, on a le même effet placebo que les autres médicaments », a-t-il ajouté.

À la Haute autorité de santé de trancher désormais entre les différentes études et arguments.

Hélène Gully

egora.fr

Homéopathie : l'étude EPI 3 prouve son efficience

Par Dr Philippe Massol le 09-10-2017

Le leader mondial de l'homéopathie, Boiron, vient de présenter les résultats d'une vaste étude attestant de l'intérêt de l'homéopathie dans la pratique médicale. Ce travail a fait l'objet de onze publications dans des revues scientifiques internationales. Et cette méthode thérapeutique fait aussi son entrée à l'hôpital, où les consultations se multiplient, notamment dans les soins de support en oncologie.

L'homéopathie vient de se retrouver accusée une nouvelle fois d'inefficacité et de ne pas avoir plus de valeur thérapeutique qu'un placebo dans un rapport du Conseil scientifique des Académies des sciences européennes publié le 20 septembre, compilant les nombreuses recherches déjà réalisées sur le sujet. Alors que sortait cette publication, le leader mondial de l'homéopathie, les laboratoires Boiron, avait invité de longue date la presse les 3 et 4 octobre sur son nouveau site de Messimy (69) pour présenter les résultats définitifs d'une étude de pharmaco-épidémiologie de vaste ampleur réalisée en médecine générale en France. Cette étude commanditée par Boiron, baptisée EPI 3, montre que l'homéopathie s'inscrit dans le quotidien de nombreux médecins. Elle est efficiente et présente un intérêt majeur de santé publique.

EPI 3 a été conduite de 2005 à 2012 pour répondre à la demande des autorités de santé. S'il a été réalisé à l'initiative des laboratoires Boiron, financé par lui - à hauteur de 6 millions d'euros, ce programme a été coordonné par un cabinet totalement indépendant (Laser), dirigé par le Pr Lucien Abenham, ancien directeur général de la Santé, et supervisé par un comité scientifique, présidé par le Pr Bernard Bégaud, pharmacologue (université Bordeaux-II et U 657 Inserm), et comprenant des personnalités loin du monde homéopathique. L'étude a fait l'objet de onze publications dans des revues scientifiques internationales, entre 2011 et 2016 (1-11, voir encadré).

L'étude a mobilisé 825 médecins et 8559 patients de 2005 à 2012, et portait sur trois indications : les infections des voies aériennes supérieures (IVAS), les douleurs musculo-squelettiques (DMS) et les troubles anxio-dépressifs et du sommeil (SAD), pathologies qui représentent 50% des consultations chez les médecins généralistes en France. Elle montre que, dans ces trois domaines thérapeutiques, les patients soignés par homéopathie présentent la même évolution clinique et un taux de complications comparable que les patients soignés de manière conventionnelle. Mais avec une consommation de médicaments deux fois moindre (voire trois fois moindre pour ce qui est des psychotropes). Ainsi, sur douze mois chez les patients souffrant de DMS aigus et chroniques, les bénéfices cliniques et l'évolution de la douleur étaient comparables, mais les patients suivis par un médecin homéopathe avaient une

probabilité de consommer des AINS de 48% inférieure à des patients suivis par des médecins allopathes. Et les patients ayant des douleurs chroniques avaient une probabilité de consommer des AINS 60% inférieure et étaient donc moins exposés aux effets secondaires. Par ailleurs, évalué par le questionnaire SF-12, le score de qualité de vie des patients est globalement identique, quelle que soit la prise en charge. Et l'étude note qu'un patient suivi par un médecin homéopathe coûte 35% de moins à la Sécurité Sociale, en prenant en compte le coût de la consultation et celui de la prescription.

Ceci étant, l'étude relève que *"les médecins homéopathes ont davantage de patientes, avec un niveau d'éducation plus élevé, moins de fumeurs. Leur patientèle valorise davantage sa propre participation aux soins et a une approche généralement plus holistique de la santé. Leur patientèle a davantage de pathologie articulaire, d'anxiété et de dépression, et moins de pathologie cardiovasculaire"*.

La place de l'homéopathie en médecine générale

L'étude EPI 3 a exploré également les déterminants socio-démographiques et médicaux des patients selon la pratique de leur médecin. Les données de l'étude montrent que le médecin homéopathe était le médecin traitant de 57 % des patients qu'il recevait, cette part étant respectivement de 83 % pour les médecins à pratique "mixte" et 84 % pour les médecins de pratique conventionnelle. Un médecin sur cinq considéré comme "conventionnel" a en réalité une pratique "mixte" et prescrit des médicaments homéopathiques quotidiennement à ses patients. A l'inverse, les médecins homéopathes ne sont pas "exclusifs" et utilisent tout l'arsenal thérapeutique même si, en première intention, ils ont un recours privilégié aux médicaments homéopathiques. Les médecins homéopathes sont plus souvent des femmes, exerçant plus volontiers en secteur 2.

A la suite des premiers résultats de cette vaste étude, Valérie Lorentz-Poinsot, directrice générale déléguée de Boiron, souligne que *"nous avons été étonnés d'avoir d'aussi bons retours"*. Cette étude *"montre que la médecine homéopathique est efficace. Les médecins recourant à l'homéopathie font une médecine qui permet de bien soigner"*.

Une entrée à l'hôpital

"Je suis dans l'entreprise depuis 47 ans et les détracteurs de l'homéopathie disent toujours le même type de choses", a relevé le directeur général de l'entreprise familiale, Christian Boiron, interrogé sur ces critiques. *"Je ne leur en veux pas parce qu'ils critiquent l'homéopathie, mais parce qu'ils la critiquent de manière insuffisamment fondée."* Les résultats d'EPI 3 ont encouragé Boiron à défricher de nouveaux domaines pour ses traitements. L'homéopathie fait ainsi son entrée à l'hôpital dans les soins de support en oncologie. Un premier test d'accompagnement de patientes ayant un cancer du sein, et souffrant de douleurs articulaires liées à leur traitement par hormonothérapie, a donné des résultats encourageants (12) et va donner lieu à un essai plus vaste à l'Institut de cancérologie Jean Godinot de Reims. *"Dans plusieurs hôpitaux, des consultations d'homéopathie ont été mises en place et les oncologues, autrefois réticents, sont de plus en plus nombreux à comprendre l'intérêt de cette pratique"*, a souligné le Dr Emmanuel Berland, oncologue radiothérapeute (CH de Chambéry).

Homéopathie. Six questions pour comprendre le débat qui déchire les médecins

Depuis plusieurs mois, des médecins dénoncent l'inefficacité de l'homéopathie. Leurs confrères homéopathes protestent et saisissent le conseil de l'ordre, pendant que le débat fait rage parmi les patients.

En mars, 124 professionnels de santé signaient une cinglante tribune « contre les médecines alternatives ». En ligne de mire notamment : l'homéopathie. Riposte des médecins homéopathes : des plaintes devant l'Ordre des médecins contre ces signataires dénonçant une « fake medicine ». L'une de ces médecins était convoquée par le conseil de l'Ordre de Gironde, jeudi 30 août. D'autres le sont en septembre. Retour en questions sur ce débat virulent depuis plusieurs mois.

1. L'homéopathie, c'est quoi exactement ?

Granules, pommades, ampoules... L'homéopathie a plusieurs formes que de nombreux Français ont dans leur armoire à pharmacie. En 2017, les ventes totales d'homéopathie s'élevaient à près de 620 millions d'euros en France, selon des données du [cabinet OpenHealth](#). Sur ce total, les ventes sur prescription médicale s'élevaient à 340 millions d'euros.

C'est Samuel Hahnemann, un médecin allemand qui a inventé l'homéopathie à la fin du XVIII^e siècle. Trois principes : la similitude (« **une substance capable de produire une série de symptômes chez une personne saine peut soigner une personne malade présentant les mêmes symptômes** »), l'individualisation (« **trouver le remède qui présente la ressemblance la plus parfaite avec les symptômes d'un patient** »), et l'infinitésimal (« **cette thérapie utilise des techniques de fortes dilutions : plus la solution est diluée, plus elle est efficace** »), décrit l'Ordre des médecins dans son document *Quelle place pour les médecines complémentaires ?*

Ces substances sont fabriquées à base de plantes ou d'origines animale, minérale et chimique.

L'homéopathie est très controversée au sein du corps médical depuis toujours. « **Aucune étude clinique n'est parvenue à démontrer formellement son efficacité** », écrit ainsi l'Ordre des médecins. Pour autant, en France, certains de ces médicaments sont remboursés à hauteur de 30 % par l'Assurance maladie. Ce n'est pas le cas en Angleterre, par exemple, où les services de santé ne financent plus l'homéopathie, [indique Le Monde](#). Là-bas, de toute façon, les habitants utilisent peu ce remède.

En France, selon le laboratoire français Boiron, leader [mondial du secteur de l'homéopathie](#), « **un quart des médecins généralistes et les trois quarts des sages-femmes prescrivent très régulièrement de l'homéopathie. Et la moitié des Français y ont déjà eu recours.** »

Avec un coût faible pour l'assurance maladie puisqu'en 2016, ces produits ont représenté 0,29 % des remboursements. »

Cette année 2018, la polémique autour de ces produits a pris un nouveau tour avec la publication d'un texte signé par des médecins.

2. Pourquoi certains médecins dénoncent-ils l'homéopathie ?

Le 18 mars, *Le Figaro* publie « **l'appel de 124 professionnels de la santé contre les « médecines alternatives »** ». Il s'agit de médecins généralistes pour la plupart, mais aussi de cardiologues, de pédiatres... Certains signent de leur nom, d'autres sous un pseudonyme. Ils ne mâchent pas leurs mots : « **L'obligation d'honnêteté est inscrite dans les Codes de déontologie des professions médicales et le Code de la santé publique [...]. Ils interdisent le charlatanisme et la tromperie, imposent de ne prescrire et distribuer que des traitements éprouvés.** »

Les médecins signataires veulent alerter les consciences « **face à des pratiques de plus en plus nombreuses et ésotériques, et à la défiance grandissante du public vis-à-vis de la médecine scientifique** ».

Le texte vise explicitement l'homéopathie : « **Comme les autres pratiques qualifiées de « médecines alternatives », [elle] n'est en rien scientifique. Ces pratiques sont basées sur des croyances promettant une guérison miraculeuse et sans risques. En septembre 2017, le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes a publié un rapport confirmant l'absence de preuves de l'efficacité de l'homéopathie.** »

Et les médecins, qui dénoncent une Fake medicine, soulignent le coût et la dangerosité pour la société « **en donnant l'illusion que toute situation peut se régler avec un « traitement »** », « **car elles alimentent et s'appuient sur une défiance de fond vis-à-vis de la médecine conventionnelle** », parce que « **leur usage retarde des diagnostics et des traitements nécessaires avec parfois des conséquences dramatiques** ».

Ces signataires ont lancé un site, intitulé *FakeMed*, dans lequel ils expliquent leur combat et font le point sur son avancée.

3. Et les patients, ils en pensent quoi ?

Sur Twitter, le débat s'affiche. Le mot-clef #FakeMed apparaît et est relayé sur le réseau social. Sur leur site, les médecins signataires assurent qu'ils veulent effectivement « **chercher à diffuser ces faits en la vulgarisant via des vidéos Youtube, des blogs, ou encore par le biais des réseaux sociaux.** » C'est chose faite.

Pro ou anti-homéopathie, chacun donne son avis, souvent assez vertement ou de manière humoristique. Comme AlexaRom, qui se présente comme interne en médecine : « **Je n'ai rien contre l'homéopathie... tant que : ce n'est pas remboursé par la Sécu (malheureusement oui) ; ça n'entretient pas la notion « 1 symptôme = 1 traitement » (malheureusement oui).** »

Et puisque tout le monde donne son avis je vais le faire aussi : [#FakeMed](#)
je n'ai rien contre l'homéopathie ... tant que :

- ce n'est pas remboursé par la sécu (malheureusement oui)
- ça n'entretient pas la notion "1 symptôme = 1 traitement" (malheureusement oui)

— AlexaRom (@AlexaRomMD) 20 mars 2018

Manky-66 commente sous la tribune du *Figaro* : « **Ben voyons... Il n'y que les médecins allopathes qui ont la science... C'est vrai que la médecine chinoise qui existe depuis des millénaires c'est de la daube... Prenez des granules d'arnica en homéopathie et vous verrez si ce n'est pas efficace contre les douleurs musculaires.** » Réponse d'un autre : « **Allopathie : le terme a été inventé par l'homéopathie** »

Allopathie : terme inventé par les homéopathes pour désigner tout ce qui ne relève pas de l'homéopathie [#FakeMed](#) <https://t.co/wODI3eICE5>

— Leo —No #Fakemed— (@heleba_) 18 mars 2018

Des utilisateurs racontent leur expérience pour dire que l'homéopathie fonctionne. Comme Marie, qui parle des otites à répétition de son bébé, soignées par des antibiotiques et qui a essayé l'homéopathie : « **Mon pédiatre m'a entraînée dans une démarche que j'ai suivie.... Et l'homéopathe a réglé le problème. Les certitudes, c'est bien, mais vous prenez les patients pour des idiots irresponsables. Cela ne sert pas votre cause.** »

Mon pédiatre m'a entraînée dans une démarche que j'ai suivie.... Et l'homéopathe a réglé le problème. Les certitudes, c'est bien, mais vous prenez les patients pour des idiots irresponsables. Cela ne sert pas votre cause.

— Marie Boëdec (@marie_boedec) 20 mars 2018

Ailuro répond à un autre : « **Vous pouvez croire en l'homéopathie, c'est votre droit. Sauf que pour les soignants, on ne doit pas « croire » en un traitement. On peut croire en Dieu, pas en des médocs.** »

Vous pouvez croire en l'homéopathie, c'est votre droit. Sauf que pour les soignants, on ne doit pas « croire » en un traitement. On peut croire en Dieu, pas en des médocs. Qu'ils fassent leurs preuves scientifiquement avec une étude stats en double aveugle. Et on en reparle.

— Ailuro #nofakemed (@Ailurosue) 9 avril 2018

Le Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) parle d'efficacité « **empiriquement constatée et sur laquelle des travaux scientifiques ont déjà été menés avec succès (pas tous, bien sûr)** ».

"Avoir un avis" ou chercher à renforcer l'efficacité d'une méthode dont l'efficacité est empiriquement constatée, et sur laquelle des travaux scientifiques ont déjà été menés avec succès (pas tous, bien sûr) ? Qu'est-ce qui est le plus utile à nos patients ?

— Syndicat_homéo (@medecins_homeo) 23 mars 2018

4. Quelle est la position du gouvernement ?

Éternel serpent de mer, le débat sur l'homéopathie repart alors de plus belle. Des émissions sont consacrées au sujet à la radio, des articles paraissent. Ils suscitent des réactions très clivées. Le 23 mars, l'Ordre des médecins déplore « **le buzz médiatique** ». Il demande alors à l'Académie nationale de médecine et à la Haute autorité de santé et l'Agence nationale du médicament de se saisir du sujet.

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, sur la radio *RMC*, déclare en avril : « **L'homéopathie ne fait pas de mal.** » Elle se dit favorable au maintien du remboursement de ces produits par la Sécurité sociale. « **Ces traitements ont probablement un effet placebo. Mais s'ils continuent à être bénéfiques sans être nocifs, si ça peut éviter d'utiliser des médicaments toxiques, quelque part je pense que nous y gagnons collectivement.** »

Parmi les médecines non conventionnelles, l'homéopathie serait la seule à être prise en compte par l'Assurance maladie. « **Les Français y sont attachés** », juge Agnès Buzyn.

Mais le 24 mai, la position de la ministre est légèrement différente : elle évoque la nécessité d'une évaluation scientifique sur *France Inter*. « **L'homéopathie pourrait rentrer dans le droit commun et être évaluée. Si elle est utile, elle restera remboursée. Si elle est inutile, elle arrêtera de l'être.** »

.@agnesbuzyn : "L'homéopathie n'a jamais été évaluée médicalement"
pic.twitter.com/U98pi9qIAa

— France Inter (@franceinter) 24 mai 2018

Nouveau communiqué du Conseil national de l'Ordre des médecins. Il estime, le 19 juin, que « **l'utilisation médiatique des termes médecine alternative et complémentaire, concernant notamment l'homéopathie, entretient une ambiguïté qui est source de confusion** ». Sans prendre position sur la question du remboursement, l'Ordre dit clairement que l'homéopathie ne doit jamais être le premier remède proposé, rappelant qu'elle fait partie des thérapeutiques « **non éprouvées par la science** ».

Réponse du Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF), qui réunit une grande partie des 5 000 médecins exerçant l'homéopathie. Il rappelle parmi d'autres arguments que « **ses membres ont répondu aux critères du Conseil national de l'Ordre des médecins pour devenir spécialistes en médecine générale ou en toute autre spécialité. [...] Le SNMHF considère que l'homéopathie enrichit la pratique médicale. Cette thérapeutique apporte une réponse efficace à la plupart des pathologies rencontrées au cabinet, en alternative ou en complémentarité des autres traitements médicaux auxquels elle ne s'oppose pas, et cela avec discernement.** »

5. Quelle a été la riposte des médecins homéopathes ?

En parallèle du débat, une autre riposte se met en place. Des plaintes sont déposées par les pro-homéopathie devant l'Ordre des médecins contre les signataires de la tribune. Fin mars, l'Union collégiale, un syndicat minoritaire de médecins, qui juge la « **tribune insultante et anti-confraternelle** », assure en avoir déposé une dizaine, rapporte Le Quotidien du médecin.

Puis, c'est au tour du Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) de réagir. « **Nous avons déposé des plaintes pour non-confraternité, non-respect du code de déontologie, étant donné qu'ils ne veulent plus reconnaître notre titre de médecins** », déclare le président du SNMHF, Charles Bentz. Il estime que la virulence du propos mérite de saisir les instances disciplinaires. « **Les propos de nos confrères sont tout à fait clairs, tout comme le code de déontologie est clair. Je ne vois pas où il peut y avoir une conciliation** », explique-t-il. **C'est à l'Ordre de juger si cette attitude mérite des sanctions, et quelles sanctions.** » Fin août, plusieurs médecins signataires de la tribune postent sur Twitter des photos du courrier qu'ils ont reçu de l'Ordre des médecins les invitant à des réunions de conciliations. Comme le Dr Lamia Slitine, rhumatologue à Paris et trésorière du syndicat UFML (Union française pour une médecine libre).

Je m'appelle Lamia Slitine

Je suis rhumatologue secteur 1 installée paris 17 depuis 22 ans

Je suis trésorière de l'UFML-syndicat

Et je viens de recevoir plainte Syndicat homéo#fakemed

☐@ufmlcommunaute☐ ☐@Drmaryufml☐ ☐☐@docgoldfil☐ pic.twitter.com/r9wN8ovg8R

— Dr Slitine Lamia (@SlitineL) 21 août 2018

Ou ce médecin généraliste dans le Nord, qui se présente sous le pseudonyme Dr John. Il décrit ses différentes activités et conclut : « **Le point commun de tout ça c'est la volonté de comprendre comment améliorer la communication entre médecins et patients. [...] Le principe c'est d'essayer d'être le plus honnête, ne pas manipuler les gens, il n'y a rien qui me révulse le plus, me prend aux tripes et me pousse à agir que le mensonge et l'ignorance. Les #FakeMed se contrefichent de la science, fonctionnent soit sur la base de la malhonnêteté ou se vautrent dans l'ignorance. C'est pour ça que j'ai signé, ça m'a pris aux tripes.** »

7/ Les #FakeMed se contre fichent de la science, fonctionnent soit sur la base de la malhonnêteté ou se vautrent dans l'ignorance. C'est pour ça que j'ai signé, ça m'a pris aux tripes. Depuis je me dis que je suis dans la résistance, parmi ceux qui font changer les choses

— DrJohn - - No #FakeMed - - (@DrJohnFa) 22 août 2018

Ainsi Céline Berthié, 36 ans, médecin généraliste à Cussac-Fort-Médoc, une petite commune de Gironde, était elle convoquée ce jeudi 30 août à une conciliation devant le conseil départemental de l'Ordre des médecins, à Bordeaux.

Elle explique sa démarche au journal Sud Ouest : « **Si je me suis lancée dans ce combat, c'est précisément parce que j'aime mon métier. La société change, je vois dans mon cabinet de plus en plus de patients qui refusent la médecine classique. La défiance pèse lourd et devient dangereuse pour la santé publique. Je peux vous parler des « vaccins homéopathiques contre la grippe ». Les gens me les réclament parce qu'ils n'ont pas d'effets secondaires. À un détail près, s'ils n'ont pas d'effets secondaires, c'est qu'ils n'ont pas d'effet du tout ! Toute molécule active possède des effets secondaires.** »

Sur Twitter, elle a réagi à la sortie de sa réunion de conciliation : « **Ça s'est bien passé !!! Ouf ! J'ai été entendue. On a eu une vraie discussion.** »

6. Comment le débat va-t-il être tranché ?

Les réunions de conciliation avec les médecins dénonçant la « **fake medecine** » vont se succéder en septembre et en octobre devant les conseils départementaux de l'Ordre, un peu partout en France. « **Ils n'ont pas utilisé le terme de diseurs de bonne aventure mais c'était quasiment ça** », déclare la vice-présidente du SNMHF Christine Bertin-Belot à *France Inter*. « **Ils ont leur opinion, d'accord, ça fait 220 ans qu'on entend les détracteurs de l'homéopathie. Mais déconsidérer comme ça des médecins, qui sont des médecins comme eux, qui ont fait les mêmes études qu'eux, c'est invraisemblable.** »

Les procédures seront longues, explique *Le Monde*.

Le collectif Fake Medecine a annoncé, sur Twitter le 25 août, qu'il s'était constitué en association.

Un avis sera surtout très attendu dans les prochains mois : celui de la Haute autorité de santé (HAS). Le ministère de la Santé l'a en effet saisie pour évaluer l'efficacité de l'homéopathie et le bien-fondé de son remboursement, selon la lettre de saisine dont l'Agence France presse a obtenu une copie.

« **Nous souhaitons recueillir l'avis de la commission de transparence [de la HAS, qui évalue les médicaments en vue de leur remboursement] quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des médicaments homéopathiques** », est-il écrit dans ce courrier daté du 1er août. Cet avis devra prendre en compte « **leur efficacité et leurs effets indésirables, leur place dans la stratégie thérapeutique** » et « **l'intérêt pour la santé publique de ces produits** ».

L'avis est attendu « **d'ici la fin du mois de février 2019** », précise le document.

Homéopathie. 74 % des Français pour le maintien du remboursement

Près des trois quarts des Français sont opposés au déremboursement des produits homéopathiques, selon un sondage Ipsos pour les laboratoires homéopathiques Boiron, Weleda et Lehning. Les professionnels pour et contre la mesure se livrent à un véritable bras de fer dans les médias. Les médecins homéopathes craignent pour l'avenir de leur spécialité.

Les Français ont une bonne image de l'homéopathie, selon un sondage Ipsos relayé par *Le Parisien* jeudi 8 novembre. Contre l'anxiété, les douleurs musculaires ou encore le rhume, 77 % des Français ont déjà eu recours à l'homéopathie. 74 % d'entre eux sont contre un éventuel déremboursement.

Le sondage a été réalisé auprès de 2 000 personnes pour les laboratoires Weleda, Lehning et Boiron qui sont donc directement intéressés par la question. L'enquête révèle aussi que près d'une personne sur deux a recours à l'homéopathie depuis près de quatorze ans. Aujourd'hui, le remboursement est pris en charge à 30 % par l'assurance maladie.

Les médecins s'affrontent

« Il est clair que l'arrêt de n'importe quel remboursement génère une opposition de l'opinion mais celle-ci est tout de même à mettre en relation avec les bénéfices que les Français disent tirer de l'homéopathie, qui a un véritable ancrage dans leur pratique de soins », souligne Luc Barthélémy, directeur santé de l'institut de sondage. « Les patients ne viennent pas par croyance mais bien parce que ça les soigne », ajoute dans le *Parisien* Christine Bertin-Belot, médecin homéopathe à Besançon.

La tension ne cesse de monter entre les médecins pro et anti homéopathie. En juillet, 124 professionnels de santé ont publié une tribune dans *Le Figaro* pour alerter sur les médecines dites « alternatives » comme l'homéopathie et demander l'exclusion de ces disciplines du champ médical. Le Syndicat national des médecins homéopathes (SNMHF) avait déposé plainte pour non confraternité.

Lutter contre les « Fake Med »

Les médecins contre l'homéopathie ont constitué une association contre les Fake Med (fausse médecine) et ont pris un avocat pour coordonner leurs actions. « Nous voulons porter le débat au niveau scientifique et interpeller le public, dire que le réflexe homéopathie peut créer des retards de prise en charge pour certaines pathologies », explique la porte-parole du collectif.

Le médecin homéopathe Mourad Benabdallah a de son côté lancé une pétition après la suspension en septembre du diplôme universitaire de la spécialité à Lille. 33 000 signatures ont été récoltées. Mais ces querelles ne semblent pas atteindre les patients qui considèrent à 71 % que l'homéopathie n'est pas en opposition avec les médicaments « conventionnels » mais complémentaires mais complémentaire



Communiqué de presse - Vendredi 29 septembre 2017
Traduction non-officielle du CP de l'EASAC du 20/09/2017

L'homéopathie : nuisible ou utile ? Les scientifiques européens recommandent une approche fondée sur la preuve scientifique

Texte original de la déclaration de l'EASAC :
<http://www.easac.eu/home/press-releases/detail-view/article/homeopathy.html>

Dans un nouveau rapport, l'EASAC (Conseil scientifique des académies des sciences européennes) confirme l'absence de preuve solide et reproductible de l'efficacité des produits homéopathiques.

Les produits homéopathiques sont utilisés dans toute l'Europe par un grand nombre de personnes et pour un large éventail de maladies que ces produits sont supposés soigner. En dépit de la popularité de ces produits dans certains pays, les scientifiques se demandent s'ils sont utiles ou nocifs. Dans une nouvelle déclaration, le groupe de travail de l'EASAC - un groupe composé de scientifiques européens de premier plan - déclare qu'il n'existe, pour aucune maladie, aucune preuve, scientifiquement établie et reproductible, de l'efficacité des produits homéopathiques - même s'il y a parfois un effet placebo. En outre, l'homéopathie peut avoir un effet nocif en retardant la consultation d'un médecin ou dissuadant le patient de rechercher les soins médicaux appropriés, qui seront basés sur des preuves scientifiques, et en fragilisant finalement la confiance des patients et du public envers la démarche scientifique fondée sur les preuves. Ce phénomène a des conséquences importantes en termes de politiques publiques, de santé publique et de réglementation de l'homéopathie dans l'Union européenne.

En se fondant sur une analyse approfondie des résultats disponibles, l'étude révèle que chaque cas, pour lequel une efficacité clinique d'un produit homéopathique a été revendiquée, peut s'expliquer par l'effet placebo, une mauvaise conception de l'étude, des variations aléatoires, une régression des résultats vers la moyenne ou un biais de publication. L'effet placebo peut certes être utile pour le patient, mais on ne connaît cependant aucune maladie pour laquelle l'efficacité de l'homéopathie soit établie par des preuves robustes et reproductibles. Les revendications scientifiques de l'homéopathie ne sont pas plausibles et sont incompatibles avec les concepts établis de la chimie et de la physique.

Il est certes important de laisser au malade le pouvoir de décision, et de l'enrichir. Mais le choix effectué par le patient doit être dûment informé, ce qui nécessite un cadre réglementaire normalisé, basé sur la connaissance scientifique et utilisant des pratiques sérieuses de publicité qui puissent s'appliquer équitablement à tous les médicaments, quels que soient leurs origines et quels que soient leurs mécanismes d'action.

La promotion et l'utilisation des produits homéopathiques risquent d'entraîner des dommages importants, déjà mentionnés. En outre, l'homéopathie soulève des questions relatives au consentement éclairé du patient, dans le cas où des praticiens prescrivent ou recommandent des produits qu'ils savent biologiquement inefficaces. Enfin, les préparations homéopathiques posent également, en raison du manque de contrôle de leur production, des problèmes potentiels de sécurité.

L'EASAC recommande :

- une exigence réglementaire minimale et cohérente pour que les affirmations d'innocuité, de sécurité et de qualité des produits homéopathiques soient, comme pour tous les médicaments, basées sur des preuves vérifiables et objectives, en accord avec les prétentions affirmées. La nécessité de disposer de données vérifiées s'applique à la fois aux produits destinés à la médecine humaine, comme à ceux destinés à la médecine vétérinaire.
- en raison des pressions croissantes exercées sur les systèmes de santé, que ces derniers ne devraient pas offrir le remboursement des produits et des services homéopathiques, à moins que démonstration n'ait été faite, par des tests rigoureux, qu'ils étaient efficaces et sans danger.



- la composition des produits homéopathiques devrait être indiquée de manière similaire à celle utilisée pour les autres produits de santé disponibles dans les pharmacies (OTC) ou par les autres moyens de distribution. Cela implique que l'étiquetage actuellement autorisé de manière exceptionnelle pour les produits homéopathiques soit remplacé par une description simple des ingrédients et de leurs quantités présentes dans la formulation.
- la réglementation de la publicité et de la commercialisation des produits et services homéopathiques doit veiller à les rendre précises et claires : les prétentions publicitaires relatives à leur efficacité et à leur sécurité ne devraient pas être autorisées sans preuve démontrable et reproductible.

Les recommandations de l'EASAC concernant les essais, la réglementation, l'étiquetage, ainsi que le marketing ont des implications importantes pour la Commission européenne : en particulier, pour la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (pour la médecine humaine et vétérinaire), l'Agence européenne du médicament (EMA) et la Direction Générale pour la justice et les consommateurs. Elles ont également des implications majeures pour les services de santé des États-membres et les organismes de réglementation des médicaments. En outre, l'éducation des patients, le dialogue et la relation avec le public devraient tenir compte de ces recommandations.

Notes :

L'homéopathie est un concept, créé en 1796 par Samuel Hahnemann, conduisant à la fabrication et l'utilisation de divers produits hautement dilués pour traiter les maladies. Cette doctrine était basée sur la notion de «remèdes similaires» : une substance qui provoque un symptôme peut être utilisée pour traiter le même symptôme de la maladie. Un deuxième principe central est la «loi des infinitésimales», qui implique un processus de dilution en série et de « secousse » censé augmenter la puissance du produit. Certains praticiens affirment que l'homéopathie fonctionne en stimulant le corps à se soigner lui-même.

De nombreux scientifiques et médecins voient de façon très critique les prétentions d'effet positif sur la santé des produits et pratiques homéopathiques et considèrent que les explications avancées pour expliquer leur efficacité ne sont pas plausibles scientifiquement.

L'EASAC, le Conseil scientifique des académies des sciences européennes, publie la présente Déclaration afin de renforcer et réitérer cette critique largement étayée et pour encourager et soutenir (i) les décideurs de l'UE à adopter une approche plus explicitement fondée sur des preuves pour évaluer les prétentions relatives à l'homéopathie et (ii) toutes les personnes intéressées à stimuler un meilleur débat avec le public sur ces questions litigieuses et à améliorer les droits des consommateurs à corriger les informations erronées.

En préparant sa déclaration, l'EASAC s'est appuyé sur le travail déjà réalisé par les académies membres, en particulier l'Académie royale suédoise des sciences. La déclaration a été préparée avec l'aide d'un groupe de travail d'experts (Annexe 1) dont les membres ont été désignés par les académies constitutives de l'EASAC.

L'EASAC (Conseil des académies des sciences européennes) regroupe les académies scientifiques nationales des États-membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège et la Suisse, qui collaborent pour conseiller les décideurs européens. L'EASAC fournit ainsi un moyen de faire entendre la voix collective de la science européenne. Grâce à l'EASAC, les académies travaillent ensemble pour fournir des conseils indépendants, fondés sur une expertise scientifique de qualité à l'attention de ceux qui font ou influencent les politiques au sein des institutions européennes.

Contact :

Académie des sciences : Florent Gozo – 01 44 41 44 60 – presse@academie-sciences.fr

Le 6 octobre 2017

DOSSIER DE PRESSE

SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS HOMÉOPATHES FRANÇAIS

Le Syndicat national des médecins homéopathes français répond au rapport de l'European Academies Science Advisory Council

Dans un avis récent, le European Academies Science Advisory Council (EASAC) dénonce l'absence de preuves de l'efficacité des médicaments homéopathiques¹ et jette le discrédit sur l'ensemble de la pratique homéopathique. Cette conclusion repose d'abord sur une sélection parfaitement contestable des recherches existantes, puis sur des assertions fausses relatives à la sécurité du médicament comme à la pratique médicale.

Une sélection parcellaire des travaux scientifiques réalisés en homéopathie

Les conclusions de quatre méta-analyses (analyse globale de plusieurs travaux de recherche) effectuées sur l'ensemble des études randomisées en double aveugle, effectuées en homéopathie, étaient positives². La conclusion de la quatrième (Klaus Linde, *Lancet*, 1997) était que « *l'homéopathie est significativement plus efficace que le placebo* ». La grande qualité de cette étude avait même été soulignée lors d'une conférence de jubilé du *Lancet* en 1998. Malgré cela, l'EASAC fait le choix de fonder ses conclusions sur une cinquième méta-analyse, à savoir celle de Shang et Egger. Cette méta-analyse se base principalement sur les mêmes études que la quatrième méta-analyse. Elle a été publiée en 2005. Une analyse ultérieure de leurs conclusions, « *faibles preuves pour l'homéopathie et preuves fortes pour les produits classiques* », effectuée par les chercheurs Lüdtkke et Rutten, a montré qu'elles reposaient sur une sélection — non rendue publique — de 8 études homéopathiques sur 110 et de 6

¹ <http://www.easac.eu/home/reports-and-statements/detail-view/article/homeopathic.html>

2

- Kleijnen J, Knipschild P, Riet G ter. Clinical trials of homeopathy. *BMJ* 1991; 302: 316-323.
- Boissel JP, Cucherat M, Haugh M, Gauthier E. Critical literature review on the effectiveness of homeopathy: overview of data from the homeopathic medicine trials. In: Homeopathic Medicine Research Group. Report to the Commission of the European Union, 1996:195-210.
- Linde K, Clausius N, Ramirez G, Melchart D, Eitel F, Hedges L, Jonas W., Are the clinical effects of homeopathy placebo effects? A metaanalysis of placebo controlled trials, *Lancet* 1997;350:834-43
- Linde K, Melchart D, Randomized controlled trials of individualized homeopathy : a state-of-the-art review, *J Alter Complement Med*, 1998 ; 4 : 371-388
- Cucherat M et al. Evidence of clinical efficacy of homeopathy : a meta-analysis of clinical trials. *Eur J Clin Pharmacol* 2000 ; 56 : 27-33

études classiques sur 110. Une telle sélection secrète est suspecte et illicite. En fin de compte, il s'agissait d'études non comparables. Cette analyse a montré que l'effet des 110 études homéopathiques étaient de force identique à celle des études classiques.

L'EASAC se réfère également à un rapport australien parvenant à des conclusions négatives sur les preuves de l'homéopathie. Or cette étude est extrêmement contestable. Elle a été réalisée à deux reprises, la première, plus favorable à l'homéopathie, n'ayant jamais été publiée. Elle compte seulement 176 études évaluées au lieu de 1800 annoncées. Elle écarte de l'analyse toutes celles comptant moins de 150 participants (soit 171 essais ignorés), sans la moindre raison scientifique. Le Pr Peter Brooks, président du comité du NHMRC (National Health Medical & Research Council australien), a omis de déclarer qu'il était membre du groupe de pression anti-homéopathie (Friends of Science in Medicine). Enfin, ce travail n'a associé aucun expert en homéopathie à son comité.

Une étude épidémiologique scientifiquement validée démontre que l'homéopathie est utile, sans danger et économique

L'EASAC qualifie la privation d'un traitement classique de danger. Là aussi, preuves à l'appui, il s'agit d'une contre-vérité. L'étude pharmaco-épidémiologique EPI 3 réalisée en France compare l'évolution de l'état de santé de plus de 8 500 patients suivis pendant un an par 825 médecins, répartis en 3 groupes, souffrant de pathologies les plus fréquemment rencontrées en médecine générale, choisies par un comité scientifique indépendant : troubles anxiodépressifs, troubles musculosquelettiques et infections des voies aériennes. Ces patients ont été traités par des médecins homéopathes ou non : leur suivi sur un an a montré qu'il n'existait aucune différence significative entre les deux populations de malades, tant en termes de gravité de leur pathologie lors de la prise en charge que de résultats, quelle que soit la thérapeutique utilisée...

Avec deux éléments non négligeables pour la santé publique : cette étude montre que la pratique médicale homéopathique est sans danger, et aussi qu'un patient qui consulte un médecin homéopathe coûte 35 % de moins à l'assurance maladie (consultation et prescription comprises).³

³ L'étude EPI3 a évalué différentes pratiques (homéopathique — « conventionnel » — mixte) pour 3 cohortes, à savoir les infections des voies respiratoires supérieures, troubles musculosquelettiques, et angoisse / dépression / troubles du sommeil. Les résultats étaient identiques dans les 3 cohortes : évolution clinique similaire dans les différentes pratiques, pas de perte de chances (apparition de complications ou réduction des chances de guérison) par le traitement par un médecin homéopathe. Il apparaît en outre que les patients qui consultent des médecins homéopathes consomment significativement moins d'autres médicaments (antibiotiques, AINS, psychotropes) et en subissent donc moins les effets indésirables.

Références :

- Lert F, Grimaldi-Bensouda L, Rouillon F et al. Characteristics of patients consulting their regular primary care physician according to their prescribing preferences for homeopathy and complementary medicine. Homeopathy (2014);103: 51-57
- Rossignol M, Bégaud B, Engel P, et al. Impact of physician preferences for homeopathic or conventional medicines on patients with musculoskeletal disorders: results from the EPI3-MSD cohort. Pharmacoepidemiol. Drug Saf. 2012, 21:1093-101.
- Grimaldi-Bensouda L, Bégaud B, Rossignol M, Avouac B, Lert F, et al. (2014) Management of Upper Respiratory Tract Infections by Different Medical Practices, Including Homeopathy, and Consumption of Antibiotics in Primary Care: The EPI3 Cohort Study in France 2007–2008. PLoS ONE 9(3): e89990
- Grimaldi-Bensouda L, Abenheim L, Massol J et al. Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI cohort study. BMC Complementary and Alternative Medicine (2016) 16:125

L'homéopathie est-elle nocive ?

L'EASAC affirme également, sans preuves, que l'homéopathie peut être nocive. Toutes les études indiquent cependant que l'homéopathie, utilisée avec discernement, est sûre et ne présente pas d'effets indésirables, notamment du fait du mode de préparation, dans lequel la substance est diluée et dynamisée. Opposant à l'homéopathie, Edzard Ernst n'a trouvé que 4 décès susceptibles d'avoir un rapport potentiel avec l'homéopathie dans la littérature mondiale sur une période de 34 années. Or les médicaments homéopathiques sont utilisés aujourd'hui par plus de 300 millions de patients dans le monde.

Par comparaison, selon l'EMA (European Union agency), les effets indésirables des médicaments classiques provoquent le décès d'environ 200 000 habitants de l'Union Européenne chaque année.

Même surveillance pour les médicaments homéopathiques que pour les autres médicaments

Selon le rapport de l'EASAC, *« il existe des problèmes potentiels de sécurité par la mauvaise surveillance des méthodes de production, ce qui nécessite une plus grande attention au contrôle de la qualité et à l'évaluation des effets indésirables »*.

L'ensemble des fabricants européens travaillent en réalité selon les normes de qualité les plus élevées : de fréquentes inspections de leurs sites de fabrication, par les agences de santé (ANSM en France, FDA aux USA, etc.) attestent de la qualité de fabrication et de la fiabilité de leurs médicaments. L'AMM (autorisation de mise sur le marché) européenne d'un médicament homéopathique est réglementée par la directive 2001/83/CE ainsi que par les dispositions spécifiques concernant la preuve de la qualité, sécurité et efficacité de la directive 2003/63/CE. Ces médicaments sont régis par les normes de qualité des pharmacopées officielles et fabriqués selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).

De même l'emballage et l'étiquetage des médicaments homéopathiques sont réglementés par le titre V de la directive 2001/83/CE, qui apporte une description précise, claire et simple des ingrédients. La promotion des médicaments homéopathiques suit d'ailleurs les règles européennes générales, complétées par les règles spécifiques des États membres de l'Union Européenne.

Les médecins homéopathes : d'abord et avant tout des médecins !

Les médicaments homéopathiques sont prescrits ou conseillés par des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes...) formés. Ces derniers sont en capacité de faire un choix éclairé sur le traitement à dispenser après un diagnostic et un pronostic rigoureux. Les médecins prescripteurs de médicaments homéopathiques sont d'abord et avant tout des médecins, aussi compétents que leurs confrères dans le diagnostic et la prescription médicale, quelle qu'elle soit. Tous indiquent que l'homéopathie privilégie une approche globale du patient, particulièrement utile dans une approche préventive.

Pourquoi maintenir le remboursement des médicaments homéopathiques ?

Les médicaments homéopathiques répondent à des enjeux prioritaires de santé publique, notamment l'iatrogénie et l'antibiorésistance. Leur coût est négligeable pour l'assurance maladie : seulement 0,29 % des remboursements de médicaments en France.

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rappelle qu'il n'existe qu'une seule médecine. Elle repose sur la fiabilité d'un diagnostic qui indique la stratégie thérapeutique à mettre en œuvre. Le choix d'un traitement homéopathique ou d'un autre ne relève en aucun cas d'une opinion ou d'une croyance, qu'elles soient celles des médecins ou des patients, mais des circonstances médicales appelant le meilleur traitement. La prescription de médicaments homéopathiques en première intention, pour de nombreuses pathologies rencontrées en médecine de ville, est une chance pour notre pays surendetté et sur-consommateur de médicaments. C'est une source d'économies pour la collectivité et de santé pour les patients.

Contacts presse :

Dr Charles BENTZ, président du SNMHF, Charles BENTZ, dc.bentz@hotmail.fr, tél. 06 07 64 64 01

Relations presse p/o SNMHF : Jean REMY, jean.remy@intelligible.fr, tél. 06 75 91 38 15

A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

79, rue de Tocqueville 75017 Paris • Tél. : 01.44.29.01.31 • Fax : 01.40.54.00.66 • Courriel : snmhf@club-internet.fr

www.snmhf.net



@medecins_homeo



www.facebook.com/SNMHF

Homéopathie : Non au déremboursement !

Pétition

Adressée à Madame la ministre de la Santé Agnès Buzyn,

Madame,

Le 29 septembre dernier, le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes a demandé, dans un rapport rendu public, le **non-remboursement** de l'homéopathie.

Le motif évoqué par le rapport est une prétendue « inefficacité ».

Aujourd'hui, pourtant, **un tiers des Français** utilisent l'homéopathie dans leur pratique de soin. Contre l'asthme, l'eczéma, une angine, un rhume, des règles douloureuses, mais aussi pour lutter contre des maladies beaucoup plus graves ou handicapantes comme le stress chronique, l'anxiété, les troubles du sommeil ou certains états dépressifs sévères.

Tous font le constat d'une efficacité concrète de l'homéopathie pour se soigner.

La demande de non-remboursement de l'homéopathie est d'autant moins légitime que les conclusions du Conseil scientifique reposent sur une étude australienne **profondément biaisée!!!** :

- Elle a été réalisée à deux reprises, la première, plus favorable à l'homéopathie, n'ayant jamais été publiée!
- Elle compte seulement 176 études évaluées au lieu de 1800 annoncées.
- Elle écarte de l'analyse toutes les études comptant moins de 150 participants (soit 171 essais ignorés), sans la moindre raison scientifique.
- Le Pr Peter Brooks, qui a dirigé l'étude, a « oublié » de déclarer qu'il était membre du groupe de pression anti-homéopathie (*Friends of Science in Medicine*).

Et il y a pire :

Une autre étude française a montré qu'un patient qui consulte un médecin homéopathe coûte **35 % de moins** à l'assurance maladie (consultation et prescription comprises).

35 % moins cher !!!

C'est dire qu'il faudrait au contraire ENCOURAGER les patients à se soigner avec l'homéopathie !!!

Ainsi voit-on poindre la vraie raison du déremboursement de l'homéopathie :

Il s'agit de changer radicalement les pratiques de soin des millions de Français qui se soignent aujourd'hui avec l'homéopathie pour qu'ils se tournent vers les pilules des laboratoires pharmaceutiques.

Des médicaments chimiques qui resteront remboursés, eux...

Donner raison à ceux qui veulent dérembourser l'homéopathie, c'est PRIVER INJUSTEMENT des millions de personnes d'une alternative de soin préférable à l'absorption de pilules chimiques aux multiples effets secondaires.

NOUS REFUSONS cette vision qui va à l'encontre de l'intérêt des patients.

NOUS REFUSONS cette menace sur notre liberté thérapeutique !

NOUS REFUSONS qu'une fois de plus, des décisions qui limitent les choix des patients soient prises dans le seul intérêt de l'industrie pharmaceutique et de ses relais.

Et c'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, d'agir avec la plus grande détermination pour faire barrage au déremboursement des traitements homéopathiques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Nombre de signatures :
251 181

** En date du 7 janvier 2019*



Conseil national de l'Ordre des médecins

| | | | | | |
|---------|---------|----------|--------|--------|-----------|
| L'Ordre | Médecin | Etudiant | Public | Presse | Juridique |
|---------|---------|----------|--------|--------|-----------|

Accueil

« Médecines alternatives et complémentaires »

19/06/2018

Mise au point du Conseil national de l'Ordre des médecins sur le cadre déontologique qui s'impose à tous

L'utilisation médiatique des termes de « médecines alternatives et complémentaires », concernant notamment l'homéopathie, entretient une ambiguïté qui est source de confusion et de litiges d'interprétation.

Tout en respectant la liberté d'expression des opinions critiques ou divergentes de chacun dans l'espace public, le Conseil national de l'Ordre des médecins tient à rappeler fermement :

- que le terme « médecine » implique, comme préalable à toute prescription thérapeutique, une démarche médicale initiale de diagnostic clinique, complétée au besoin par des investigations complémentaires en faisant appel, s'il y a lieu, à des tiers compétents.
- que tout médecin doit exercer la médecine conformément aux données acquises de la science, tant dans l'élaboration du diagnostic que dans la proposition d'un traitement.
- que les données acquises de la science étant par essence évolutives, les controverses sur telle ou telle modalité de traitement, médicamenteux ou autre, doivent conduire à une évaluation actualisée, impartiale et rigoureuse par la communauté médicale et scientifique du service médical rendu.

Le Conseil national réaffirme, en conséquence, que la prise en charge médicale d'un patient doit être conforme aux exigences de qualité et de sécurité des soins, voire de leur urgence. Le traitement préconisé par un médecin ne peut, en aucun cas, être alternatif aux données acquises de la science et à l'état de l'art, mais il peut comporter une prescription adjuvante ou complémentaire, médicamenteuse ou autre, que le médecin apprécie en conscience dans chaque situation, après avoir délivré au patient une information loyale, claire et appropriée.

Le Conseil national rappelle toutefois que le code de la santé publique relatif à la déontologie médicale interdit de présenter comme salutaires et sans danger des prises en charge ou des thérapeutiques non éprouvées.

Tel est le cadre déontologique qui s'impose à tous.

Texte adopté en séance plénière du Conseil national de l'Ordre des médecins le 14 juin 2018

Paris, le 19 mars 2018

COMMUNIQUE

La médecine a besoin de tous les médecins

Dans son édition du 19 mars 2018, *Le Figaro* fait paraître une tribune signée de 124 médecins et professionnels de la santé. Ce texte stigmatise les médecins qui recourent à différentes thérapeutiques qualifiées de « *médecines alternatives* » et de « *fake médecines* », les accusant de faire des « *promesses fantaisistes* » à leurs patients. Les signataires pointent tout particulièrement le recours à l'homéopathie.

Selon cette prise de position, plusieurs milliers de médecins se seraient délibérément détournés de leur formation scientifique et de l'éthique de leur exercice pour verser dans la « pseudo-médecine ».

Depuis 1932, le Syndicat national des médecins homéopathes français a si souvent répondu aux arguments médicaux, scientifiques et réglementaires avancés par les adversaires de l'homéopathie qu'il est devenu inutile de le faire¹.

Ce qui est plus marquant cette fois, c'est que les 124 signataires paraissent ignorer que des milliers de leurs confrères utilisant l'homéopathie sont tout aussi compétents qu'eux en matière de diagnostic et de prescription médicale, aussi bienveillants envers leurs patients et aussi conscients des limites de leur exercice.

Si l'on ne se crispe pas sur la nature diffamatoire de cette attaque, la meilleure attitude pour faire progresser le débat est de nous questionner ensemble : pourquoi notre pratique, dérange-t-elle aussi fortement ceux qui veulent lui dénier toute valeur, voire dénoncer sa « dangerosité », jusqu'à exiger que les médecins et professionnels de santé qui l'utilisent ne puissent plus faire état de leur titre professionnel ?

Nous rappellerons seulement quelques faits décidément têtus :

- l'homéopathie donne satisfaction à des millions de patients en France, bien plus encore dans le monde ;
- le nombre de prescripteurs, témoins des résultats au quotidien et tout au long de leur carrière, atteste que l'homéopathie s'avère particulièrement utile dans une démarche préventive et pour les traitements des maladies chroniques, l'une et l'autre étant des priorités de santé publique² ;
- le caractère économique de la pratique des médecins homéopathes, l'absence de prise de risques, ont été rigoureusement démontrés lors d'une vaste étude pharmaco-épidémiologique dirigée par des

¹ Dossier de presse SNMHF, *Le Syndicat national des médecins homéopathes français répond au rapport de l'European Academies Science Advisory Council*, 6 octobre 2017.

² Stratégie de transformation du système de santé, dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Santé, vendredi 9 mars 2018.

scientifiques de renom et publiée dans des revues médicales internationales, qu'aucun « expert » n'a critiquée³.

Dès lors, quel est l'intérêt d'éviter que les futurs médecins apprennent l'homéopathie, que sa prescription soit utilisée en première intention pour de nombreuses pathologies rencontrées en médecine de ville ? Pourquoi priver notre pays, surendetté et surconsommateur de médicaments, d'économies pour la collectivité et de bienfaits pour la santé des populations ?

Notre conviction est qu'il n'existe qu'une seule médecine : elle repose sur la fiabilité d'un diagnostic qui indique la stratégie thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect du patient. La médecine a besoin de tous les médecins !

Contact presse

Dr Charles BENTZ, président du SNMHF : 06 07 64 64 01
Jean REMY, Intelligible : 06 75 91 38 15, jean.remy@intelligible.fr

A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

www.snmhf.net

³ L'étude pharmaco-épidémiologique EPI 3 réalisée en France (2012) compare l'évolution de l'état de santé de plus de 8000 patients suivis pendant un an par 900 médecins, répartis en 3 groupes, souffrant de pathologies les plus fréquemment rencontrées en médecine générale, choisies par un comité scientifique présidé par le Pr Bernard Bégaud (INSERM) : troubles anxiodépressifs, troubles musculosquelettiques et infections des voies aériennes. Ces patients ont été traités par des médecins homéopathes ou non : leur suivi sur un an a montré qu'il n'existait aucune différence significative entre les deux populations de malades, tant en termes de gravité de leur pathologie lors de la prise en charge que de résultats, quelle que soit la thérapeutique utilisée.... Avec un élément non négligeable pour la santé publique : l'absence de iatrogénie et l'absence de « perte de chance » pour les patients traités par l'homéopathie.



©1989-2019 APM International -
<https://www.apmnews.com/depeche/136594/330216/l-homeopathie-n-est-pas-plus-efficace-qu-un-placebo-conseil-national-des-generalistes-enseignants->

DÉPÊCHE DU 10/01/2019

"L'homéopathie n'est pas plus efficace qu'un placebo" (Conseil national des généralistes enseignants)

Mots-clés : #produits de santé #infectio #médecins #HAS #remboursement #Boiron

PARIS, 10 janvier 2019 (APMnews) - Le conseil scientifique du Conseil national des généralistes enseignants (CNGE) a estimé, dans les conclusions d'une synthèse publiée dans la revue *Exercer* que "l'homéopathie n'est pas plus efficace qu'un placebo", a rapporté l'organisation en début de semaine dans un communiqué.

Le conseil scientifique a réalisé cette synthèse à la demande du collège académique du CNGE.

Dans ce travail, Denis Pouchain, du département de médecine générale de l'université de Tours, et ses collègues rapportent que l'analyse des essais randomisés comparatifs de bonne qualité confirme que l'homéopathie n'est pas plus efficace qu'un placebo.

A la lumière des principes qui régissent le remboursement des thérapeutiques en France, "il n'y a pas de raison de continuer à rembourser l'homéopathie", estiment-ils. Selon eux, l'évaluation demandée à la Haute autorité de santé (HAS) "devrait le confirmer".

Dans un documentaire qui sera diffusé mardi 15 janvier sur France 5, la HAS, par la voix de la cheffe de son service évaluation des médicaments, Anne d'Andon, semble toutefois rester ouverte au maintien de son remboursement, note-t-on (cf [dépêche du 08/01/2019 à 08:00](#)).

Le débat sur le remboursement des produits homéopathiques a été relancé en mars 2018 avec la publication dans *Le Figaro* d'une tribune signée initialement par un collectif de 124 médecins appelant à ne plus tolérer ni rembourser les pratiques de médecines dites "alternatives", rappelle-t-on (cf [dépêche du 19/03/2018 à 10:12](#)). Depuis, la HAS a été saisie par la ministre des affaires sociales et de la santé, Agnès Buzyn, pour se prononcer sur le bien-fondé des conditions de remboursement de ces produits (cf [dépêche du 17/12/2018 à 11:08](#)).

Dans leur synthèse, les membres du conseil scientifique du CNGE rappellent que l'homéopathie se base sur 4 principes -similitude, haute dilution, dynamisation et individualisation- établis en 1810, reposant "sur la seule imagination de son auteur", Samuel Hahnemann, qui sont en "totale contradiction avec les données des sciences fondamentales, expérimentales et cliniques modernes".

Ils rappellent que le principe de dynamisation ou "succussion", consiste à secouer chacune des dilutions avec la même amplitude et la même vitesse afin que la trace de principe actif soit harmonieusement répartie dans le mélange. Ainsi, pour que la succussion soit valide, chaque dilution doit être secouée 150 fois en exactement 7 secondes, rapportent-ils.

Outre l'absence de fondements scientifiques des principes sur lesquels repose l'homéopathie, ils

pointent quelques paradoxes parmi lesquels :

- la spécialité Homeovox* (Boiron), à base de mercurius, alors que le mercure n'est soluble ni dans l'eau, ni dans l'alcool
- le fait qu'Oscillococcinum* (Boiron) soit indiqué "pour tout le monde", en contradiction avec le principe d'individualisation.

Ils décrivent également des indications "floues voire inattendues" et des principes actifs "inhabituels". Ils citent par exemple "les spasmes du rectum après coït", "l'immoralité", "le temps qui passe trop vite" et les "principes actifs" Bufo (venin de crapaud), Mephitis putorius (sécrétion de glande anale de putois), Lac caninum (lait de chienne).

S'agissant des études comparatives, tous les essais positifs (versus placebo) étaient "entachés de biais méthodologiques et/ou biostatistiques plus ou moins rédhibitoires, rendant les résultats douteux, voire suspects de fraude", estime le conseil scientifique du CNGE.

Une revue de la littérature publiée dans The Lancet en 2005 indiquait que les effets observés avec l'homéopathie étaient similaires à ceux d'un placebo. En 2015, une revue de la littérature exhaustive a été réalisée à la demande des autorités australiennes. Sur 1.367 articles identifiés, seulement 60 (4,4%) présentaient une qualité méthodologique suffisante et 57 ont été incluses.

Les auteurs ont conclu qu'il y avait une "pénurie d'essais de bonne qualité et de taille suffisante" quelle que soit l'indication, que les preuves disponibles "ne montrent pas que l'homéopathie est une méthode thérapeutique ayant une efficacité supérieure à celle du placebo dans toutes les indications dans lesquelles elle a été évaluée".

Dans certaines indications où une efficacité supérieure au placebo a été mise en évidence, "les essais étaient de médiocre qualité méthodologique, interdisant toute conclusion formelle".

Pour le conseil scientifique du CNGE, la saisine de la HAS "revient à soulever la question du remboursement des placebos par la collectivité nationale".

Pas de bénéfice des produits de prophylaxie antigrippale

Dans le même numéro de la revue Exercer, figure une analyse bénéfices/risques des produits homéopathiques de prophylaxie antigrippale.

Un produit homéopathique est utilisé dans cette indication: l'influenzinum. Sur le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le principe actif mentionné est "influenzinum". Contacté jeudi par APMnews, Boiron a précisé qu'il s'agissait d'une "dilution-dynamisation d'un vaccin de la grippe saisonnière" et que ce produit, dont la composition varie donc chaque année, "n'avait pas d'indication". Sur le site Boiron, on peut lire que son produit Homéomunyl* (granules en récipient unidose), qui contient de l'influenzinum, est "traditionnellement utilisé dans la prévention de l'état grippal".

Agnès Hazard de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et ses collègues ont conduit une revue systématique de la littérature en suivant la méthodologie de la collaboration Cochrane. Il était décidé initialement d'élargir la revue à un autre traitement homéopathique utilisé en prévention de la grippe, Oscillococcinum* (extrait fluide peptoné de foie et de coeur d'Anas barbariae dynamisé à la 200e K, Boiron), si le nombre d'études était insuffisant.

Parmi 11.630 articles identifiés, 5 seulement ont été inclus, dont un seul qui portait sur influenzinum: une étude de cohorte réalisée auprès de 5.514 patients recrutés dans 46 cabinets médicaux en France en 2015. L'étude qui comparait influenzinum à l'absence de traitement préventif ne montrait pas de

différence significative sur le risque de survenue d'un syndrome grippal.

Une revue Cochrane publiée en 2015 sur Oscillococcinum* -médicament non remboursé- en traitement ou en prévention, indiquait, sur la base de deux études, l'absence de différence significative entre Oscillococcinum* et un placebo.

Côté risques, les auteurs indiquent qu'aucun effet indésirable n'a été retrouvé et de conclure, que la balance bénéfices/risques de ces traitements est "à l'équilibre: aucun bénéfice, aucun risque".

Ils n'ont pas évalué le risque associé au fait de prendre ces produits homéopathiques plutôt de se vacciner contre la grippe saisonnière. L'efficacité des vaccins contre la grippe saisonnière est fluctuante d'une année sur l'autre mais significativement supérieure à un placebo, rappelle-t-on.

Le coût direct de la grippe a été évalué à environ 50 millions d'euros par million de cas de grippe en 2005-2006 et l'épidémie touche en moyenne 2,5 millions de personnes. Les dépenses directement liées à l'influenzavirus n'ont pas pu être calculées, Boiron n'ayant pas transmis ces informations, expliquent les auteurs.

(Exercer, vol 148 p460-471)

vib/eh/APMnews

[VIB2PLORQQ]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/136594/330216/homeopathie-n-est-pas-plus-efficace-qu-un-placebo-conseil-national-des-generalistes-enseignants>

©1989-2019 APM International - <https://www.apmnews.com/depeche/136594/330057/la-has-ne-ferme-pas-la-porte-au-maintien-du-remboursement-de-l-homeopathie>

DÉPÊCHE DU 08/01/2019

La HAS ne ferme pas la porte au maintien du remboursement de l'homéopathie

Mots-clés : #produits de santé #agences sanitaires #protection sociale #télévision #HAS #remboursement #patients-usagers #accès au marché #ministère-santé

PARIS, 8 janvier 2019 (APMnews) - La Haute autorité de santé (HAS), chargée par le ministère de la santé de se prononcer sur le remboursement de l'homéopathie, dit pouvoir "imaginer rembourser un placebo à partir du moment où il a une certaine efficacité, c'est-à-dire qu'il change quelque chose", dans un documentaire intitulé "Homéopathie, bientôt la fin?".

"Il faut être ouvert à d'autres approches thérapeutiques", a estimé Anne d'Andon, cheffe du service évaluation des médicaments au sein de l'agence, dans ce documentaire qui sera diffusé mardi 15 janvier à 20h50 sur France 5.

Réalisé par Magali Cotard, le film s'interroge sur l'avenir de l'homéopathie. Le débat sur ces produits a été relancé il y a neuf mois, avec la publication dans Le Figaro d'une tribune signée par un collectif de 124 médecins appelant à ne plus tolérer ni rembourser les pratiques de médecine dites "alternatives" (cf [dépêche du 19/03/2018 à 10:12](#)).

Depuis, le ministère des solidarités et de la santé a chargé la commission de la transparence (CT) de la HAS de se prononcer sur le bien-fondé des conditions de remboursement (à 30%) de certains produits d'homéopathie, effectif depuis 70 ans en France (cf [dépêche du 24/08/2018 à 16:34](#) et [dépêche du 06/12/2018 à 12:47](#)). La décision doit être rendue en avril, indique le documentaire.

Selon Anne d'Andon, "les jeux ne sont pas faits". "Il ne faut pas être fermé en disant 'cela existe depuis longtemps, ça n'a pas été évalué, donc c'est mauvais'. Certains disent que c'est efficace, d'autres que non. Je ne veux pas entendre uniquement ça. Ce que je veux savoir c'est 'est-ce que [ces produits] apportent un service aux patients et à la collectivité?', explique-t-elle.

Le documentaire de 53 minutes revient sur l'histoire de l'homéopathie, créée il y a 200 ans par Samuel Hahnemann. Il explique aussi ses principes de fabrication, en reconstituant notamment celui d'Oscillococcinum* (Boiron), utilisé dans le traitement de l'état grippal.

Il donne successivement la parole aux défenseurs et aux pourfendeurs de l'homéopathie. Parmi ses avocats, figurent des patients utilisateurs, des pharmaciens spécialisés, des médecins homéopathes et le laboratoire Boiron, n°1 mondial du marché.

Les arguments qu'ils avancent est l'efficacité constatée de l'homéopathie chez certains patients, malgré l'absence de preuve scientifique le démontrant. "Il faut arrêter de ne vouloir regarder l'efficacité d'un médicament qu'à travers le prisme d'une efficacité pharmacologique", affirme ainsi Bénédicte Sagnirmorte, pharmacienne et directrice des relations professionnelles de Boiron.

Bernard Bégau, pharmacologue à l'université de Bordeaux 2, assure lui aussi qu'il "faut voir plus loin

que la preuve pharmacologique". "On s'aperçoit que dans les troubles du sommeil ou les maladies rhumatismales, les gens consomment deux fois moins de médicaments classiques dans le groupe homéopathie. Ceci s'accompagne de moins d'effets secondaires", observe-t-il.

Selon lui, les 130 millions d'euros consacrés chaque année par la sécurité sociale au remboursement de certains produits homéopathiques comptent "assez peu dans les 13 milliards d'euros de remboursement" comptabilisés pour l'ensemble des médicaments.

Les partisans du déremboursement de l'homéopathie pointent pour leur part le coût de cette classe de spécialités, dans un secteur manquant de moyens, et sa dangerosité chez certains patients, qui préfèrent l'homéopathie à la médecine classique pour traiter une maladie grave.

L'homéopathie n'a jamais réussi l'épreuve de l'étude contre placebo, rappelle Henri Broch, biophysicien à l'université de Nice-Sophia Antipolis.

"Les gens pensent que si c'est remboursé, c'est que ça marche", avance Céline Berthia, médecin signataire de la tribune parue dans le Figaro en mars 2018. "Il faut apporter aux patients une expertise médicale, donc basée sur la science", affirme Jérémy Descoux, médecin président du collectif "Fakemed".

Sur la question de la sortie de l'homéopathie de la médecine, et donc de l'enseignement en la matière, Jean Sibila, président des doyens de faculté de médecine, prend position: "La prise en charge homéopathique [...] est intéressante à enseigner [...] Je préfère ça plutôt que ce type de pratiques se généralise dans les mains de ceux qui ne sont pas médecins".

mjl/gb/APMnews

[MJL7PKYK4F]

INDUSTRIES DE SANTE POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

<https://www.apmnews.com/denêche/136594/330057/la-has-ne-ferme-pas-la-porte-au-maintien-du-remboursement-de-l-homeopathie>

©1989-2019 APM International -
<https://www.apmnews.com/depeche/136594/328803/des-membres-des-academies-des-sciences--de-medecine-et-de-pharmacie-appellent-au-deremboursement-de-l-homeopathie>

DÉPÊCHE DU 05/12/2018

Des membres des Académies des sciences, de médecine et de pharmacie appellent au déremboursement de l'homéopathie

Mots-clés : #produits de santé #ministères #agences sanitaires #protection sociale #politique du médicament #ministère-santé #évaluation #HAS #accès au marché #remboursement #sociétés savantes #Boiron #médecins #assurance maladie

PARIS, 5 décembre 2018 (APMnews) - Un total de 131 membres des Académies des sciences, de médecine et de pharmacie a fait paraître une tribune, publiée mardi par L'Express, appelant au déremboursement de l'homéopathie.

L'efficacité, l'utilité et le remboursement de ces produits sont remis en cause par de nombreux médecins, ce qui a poussé la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, à saisir la commission de la transparence (CT) de la Haute autorité de santé (HAS) pour qu'elle se prononce sur le bien-fondé des conditions de remboursement de ces produits, rappelle-t-on.

Les conclusions de la CT, particulièrement attendues par les industriels, notamment le n°1 du marché, le laboratoire français Boiron, devraient être rendues d'ici février 2019 (cf [dépêche du 24/08/2018 à 16:34](#)).

"Dans le débat actuel sur l'homéopathie [...], nous, académiciens, estimons qu'il est de notre devoir de professionnels de santé et de scientifiques d'informer les patients", est-il écrit dans cette tribune.

Ces scientifiques listent une série d'affirmations commençant par "non, l'homéopathie n'est pas", et déclarent ainsi que:

- l'homéopathie n'est pas "un médicament actif"
- elle n'est pas plus efficace qu'un autre placebo
- elle ne saurait invoquer un effet thérapeutique
- elle ne doit plus être enseignée dans les facultés de médecine et de pharmacie
- elle ne coûte pas moins cher à la collectivité que la médecine conventionnelle
- ces produits ne doivent plus entretenir le flou sur leur composition.

"Nous estimons que le débat autour de l'efficacité de l'homéopathie qui perdure dans l'opinion publique n'a pas lieu d'être dans la communauté scientifique" car "nous réfutons le terme de 'médicament' pour un produit qui ne fait pas la démonstration de son efficacité" et "contestons donc son remboursement par la collectivité nationale", écrivent les 131 membres des académies.

De leur côté, les députés ont ouvert fin octobre la voie à une clarification, qui interviendra par décret, des modalités d'évaluation et de remboursement des produits homéopathiques, dans le cadre projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, rappelle-t-on (cf [dépêche du 29/10/2018 à 12:26](#)).

/yb/ab/APMnews

[YB0PJ9CV9]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/136594/328803/des-membres-des-academies-des-sciences--de-medecine-et-d-e-pharmacie-appellent-au-deremboursement-de-l-homeopathie>

Copyright Apmnews.com